

Archives  
départementales  
de l'Aude

# 1000 ans d'histoire

Exposition présentée à Carcassonne, du 13 janvier au 30 juin 2003  
aux Archives départementales, 41 avenue Claude Bernard



Conseil Général de l'Aude

## SOMMAIRE

Page 7	Préface
Page 8	Introduction
Page 11	De 1790 à 2003, itinéraires d'un service d'archives
Page 21	Un bâtiment pour le XXIème siècle
Page 27	Richesses des collections audoises
Page 102	Remerciements



Archives départementales de l'Aude

# 1000 ans d'histoire

Exposition présentée à Carcassonne, du 13 janvier au 30 juin 2003  
aux Archives départementales, 41 avenue Claude Bernard

Archives départementales de l'Aude

# 1000 ans d'histoire

Exposition présentée à Carcassonne, du 13 janvier au 30 juin 2003  
aux Archives départementales, 41 avenue Claude Bernard

Introduction

De 1790 à 2003

Itinéraires d'un service d'archives

Un bâtiment pour le XXI<sup>ème</sup> siècle

Richesses des collections audoises

Remerciements

**Commissaires de l'exposition :**

Jean BLANC, attaché de conservation du patrimoine

Sylvie CAUCANAS, conservateur en chef du patrimoine

Françoise FASSINA, assistant de conservation du patrimoine

Geneviève RAUZY, assistant qualifié de conservation du patrimoine

Claude-Marie ROBION, chargé d'études documentaires

## PRÉFACE

### **Devoir d'histoire et devoir de mémoire**

Est-ce le retour en force d'idéologies meurtrières ou la réactivation des conflits que l'on croyait révolus, la fin du XX ème siècle aura été marquée par l'émergence d'une notion nouvelle : le devoir de mémoire.

Croyez que je ne m'en plains pas et qu'en tant que Président du Conseil Général de l'Aude autant qu'ancien enseignant et citoyen, je m'associe à l'effort de tous ceux qui souhaitent que les hommes et les femmes de demain fassent leurs les expériences du passé.

Mais pour que cela soit possible, il est essentiel que nous sacrifions d'abord au devoir d'Histoire.

C'est la mission des Archives départementales de conserver, protéger et mettre à la disposition du public les documents qui, demain, constitueront le matériau des historiens dont l'analyse posera les bases de la mémoire collective. Et c'est parce que cela nous paraît très important que nous avons souhaité doter ce service du Conseil Général d'un outil à la hauteur de sa mission mais aussi de la richesse de son fonds.

En effet, les "trésors" exposés en public à l'occasion de l'inauguration du nouveau bâtiment des Archives de l'Aude ont de quoi émerveiller. Pour certains, c'est leur préciosité qui retiendra l'attention, pour d'autres, leur valeur affective et culturelle. Mais pour tous, c'est la dimension historique qui prévaudra, parce que l'histoire qu'ils nous racontent est notre Histoire, celle de l'Aude et de ses habitants.

**Marcel RAINAUD**

Président du Conseil Général de l'Aude

## INTRODUCTION

8

A l'occasion de l'inauguration du nouveau bâtiment des Archives départementales, il est apparu nécessaire de donner au visiteur, souvent peu familier du monde de la recherche historique, un aperçu des richesses patrimoniales qui exigent pour leur préservation des conditions climatiques et matérielles si particulières. L'exposition présentée aujourd'hui veut montrer, au travers d'une sélection de 36 documents, toute la diversité des formes et des supports que peuvent prendre les traces du passé. Au moment où notre société, inquiète des effets pervers d'une modernisation parfois trop rapide, se préoccupe chaque jour davantage de ce qu'elle va léguer aux générations à venir, il nous a semblé opportun de réfléchir aux missions confiées depuis la Révolution française aux services d'archives et de voir dans quelles conditions ils ont pu les exercer.

Affirmé solennellement dans la loi du 7 messidor an II, le libre accès aux archives est toujours le principe fondamental qui régit le fonctionnement des institutions françaises. Ainsi que l'énonce l'article 15 de la Déclaration des droits de l'homme de 1789, "la société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration". Aussi, les services d'archives ont-ils la responsabilité de collecter et classer l'ensemble des archives publiques pour permettre leur communication au citoyen. Toutes les administrations et les divers organismes exerçant des missions publiques dans le département (Conseil général, Préfecture, services fiscaux, tribunaux, notariat, etc.) sont ainsi tenus de verser les documents qu'ils produisent aux Archives départementales de l'Aude. Chaque année, ce sont 400 à 500 mètres linéaires qui viennent s'ajouter aux collections déjà constituées et qui doivent être triés, classés et inventoriés

rapidement afin de permettre au citoyen d'exercer son droit d'accès.

Mais le rôle des services d'archives ne se limite pas à ce seul aspect : en donnant aux administrations les moyens de gérer rationnellement la masse documentaire et de maîtriser l'information, ils contribuent à éclairer les pouvoirs publics dans leurs prises de décisions, les aidant à en prévoir les incidences et à en apprécier l'impact.

Toutefois, les archives ne sont pas seulement des documents administratifs servant aux particuliers soucieux de préserver leurs droits ou aux diverses institutions chargées de mettre en œuvre une politique. Ce sont aussi des témoins de notre passé, servant à écrire l'histoire de notre pays, de notre région, de notre département. Qu'il s'agisse de chartiers médiévaux, de terriers ou de compoix superbement calligraphiés, ou plus simplement de ces milliers de lettres dactylographiées dont sont composés nos dossiers contemporains, tous ces documents constituent notre patrimoine écrit et représentent une partie essentielle de notre mémoire collective. C'est en consultant ces fonds, d'origine publique comme privée, que les chercheurs peuvent retracer les principaux faits qui ont marqué notre passé (guerres et conflits, crises politiques et économiques, mouvements sociaux, etc.), qu'ils peuvent aussi appréhender les façons de vivre et de penser d'autrefois. Il est donc indispensable, si nous ne voulons pas que ce monde soit frappé d'amnésie, de pouvoir transmettre aux générations futures cet héritage que nous tenons nous-mêmes de nos parents. Le nouveau bâtiment des Archives départementales doit assurer la sauvegarde de cette mémoire.

9

La conception et les équipements spécifiques prévus dans les magasins de stockage (vêtue en bois extérieure avec parement isolant, climatisation, filtrage de l'air et double peau autour de chaque salle) sont destinés à réguler et à maintenir une température constante de 18°C et une hygrométrie de 55%. Ces conditions sont indispensables pour préserver les documents de façon durable, notamment ceux du XXème siècle que la dégradation des encres et de la qualité du papier rend particulièrement fragiles. L'apparition de supports peu stables et souvent éphémères, liée au développement des nouvelles technologies (photographie, audiovisuel, informatique), nécessite, pour les magasins de stockage, le respect de normes particulières seules en mesure d'assurer leur pérennité.

Lieu privilégié de la gestion administrative, de l'exercice de la citoyenneté et de la préservation de la mémoire, les Archives départementales de l'Aude, grâce au bâtiment résolument moderne et fonctionnel dont elles viennent d'être dotées, sont désormais en mesure d'assurer dans les meilleures conditions leurs missions de promotion et de diffusion de l'exceptionnel patrimoine écrit dont elles sont dépositaires.

**Sylvie Caucanas,**

Conservateur en chef du patrimoine,  
Directeur des Archives départementales de l'Aude

DE 1790 À 2003,  
ITINÉRAIRES D'UN  
SERVICE D'ARCHIVES

### **Naissance d'une institution (1790-1820)**

Si les institutions royales et seigneuriales se sont préoccupées sous l'Ancien Régime d'assurer la sauvegarde de leurs papiers, c'est toutefois à la Révolution française qu'on doit la création des premiers services d'archives véritablement constitués. Le 29 juillet 1789, l'Assemblée nationale constituante crée son propre service d'archives qui prend le 12 septembre 1790 le nom d'Archives nationales.

Après la création des départements en février 1790, le Directoire départemental nouvellement institué s'installe rue de la Comédie à Carcassonne, dans la maison de Foucaud. Dès le 19 novembre, il quitte ces locaux trop exigus pour s'abriter quelques mois à l'hôtel de ville, puis le 12 février 1791 dans l'ancien couvent des Cordeliers et enfin dans la "maison ci-devant épiscopale". Il s'agit de l'évêché construit quarante ans plus tôt par Mgr Armand Bazin de Bezons et qui est actuellement le siège de la préfecture de l'Aude. Il est vraisemblable que les archives naissantes de l'administration départementale ont suivi le même itinéraire, ce qui ne facilita pas, loin de là, leur bonne tenue. Un emploi d'archiviste est créé le 27 décembre 1792 pour organiser ces fonds. François Blatgier, probablement le premier titulaire de ce poste, se plaint amèrement auprès du Directoire du peu de place qui lui est dévolu : le "bureau des Archives" est en effet constitué de "deux appartements, les seuls à ce destinés et très insuffisants". A la place de ces deux pièces attenantes, l'archiviste souhaite que

l'administration "lui attribue un local convenable". Cette requête n'obtient sans doute que peu d'écho puisqu'en 1812, les archives occupent encore "deux pièces contiguës assez vastes de l'ancien palais épiscopal".

La loi du 5 brumaire an V (26 octobre 1796) ordonne la réunion des archives publiques aux chefs-lieux des départements et crée ainsi officiellement les Archives départementales. Désormais installées durablement dans les bâtiments de ce qui va devenir en 1800 la préfecture, les archives départementales sont confiées à la garde d'un "archiviste du département"; elles sont classées et organisées grâce notamment à l'intervention de feudistes, "hommes éclairés" mais dont les prestations sont toutefois jugées coûteuses. Ces premiers efforts sont malheureusement réduits à néant. En 1814, à l'approche de l'armée anglaise participant à la bataille de Toulouse, on déménage précipitamment tous les documents à Béziers, d'où ils reviennent peu après en grand désordre. Ces documents sont alors entreposés en tas à même le sol et il faut marcher dessus pour tenter une quelconque recherche. Plusieurs années sont nécessaires pour les remettre en ordre. A cette époque, les documents antérieurs à la Révolution française, encore peu nombreux, sont fort délaissés par l'employé de préfecture chargé de gérer le dépôt sous les directives du secrétaire général. Bien souvent incapable de déchiffrer les écritures anciennes,

le responsable des archives ne peut qu'assurer le traitement des archives courantes.

En 1819-1820, sous l'impulsion du préfet Didelot, les fonds départementaux sont transportés dans de nouveaux locaux au sein même des bâtiments préfectoraux : quatre salles spacieuses sont aménagées "avec simplicité et élégance" dans l'ancienne chapelle épiscopale.

La remise en ordre des documents est poursuivie sous la direction de l'ancien feudiste Guillard et, en 1825, un inventaire est même entrepris sur l'initiative du préfet de Beaumont. Comme le signale fort justement Henri Blaquièrre, ce n'est qu'à partir de la loi du 10 mai 1838 rendant obligatoires pour les départements les frais de conservation des archives que l'on voit apparaître des services d'archives et des archivistes au sens moderne des termes. Cette loi prévoit en effet "qu'il y aura désormais un employé spécial qui, sous le titre d'archiviste, consacra exclusivement son temps au classement méthodique des volumineux et importants dossiers que renferment nos archives". L'ancien officier de carrière devenu employé de préfecture, Justin Fourié, est investi de ces nouvelles fonctions et les exerce jusqu'en 1853.

### **Pérégrination du service au sein des bâtiments de la préfecture (1820-1902)**

A partir de 1820, l'histoire des archives audoises se résume trop souvent à une lutte incessante et désespérée pour obtenir de la place supplémentaire afin de répondre à l'accroissement

continu des collections. En 1849, Fourié signale au préfet que les six pièces de l'ancienne chapelle sont désormais insuffisantes ; il lui réclame deux autres pièces et des étagères supplémentaires. De nouveaux locaux lui sont accordés en 1852 dans le bâtiment des remises. C'est le début, pour le service des archives, d'interminables pérégrinations au sein de la préfecture.

Avec la constitution d'une annexe dans le bâtiment des remises, les Archives départementales sont écartelées entre deux lieux de stockage, ce qui ne va pas sans poser de multiples problèmes au service. Dès 1861, on envisage donc de réunir les collections en un seul lieu. Les déménagements s'effectuent l'année suivante : la chapelle est abandonnée et transformée en salle des séances du Conseil général. L'ensemble des archives départementales est désormais conservé dans le bâtiment des remises. L'installation est achevée en 1863 : les archives occupent huit salles, quatre au premier étage et quatre au second. Un problème majeur subsiste toutefois : la proximité des greniers à fourrage des écuries préfectorales qui fait craindre les risques d'incendie et les invasions de rongeurs. En 1867, l'archiviste obtient enfin que les greniers soient déplacés et la récupération des locaux évacués lui fournit deux salles supplémentaires. Les usagers bénéficient dès lors d'une entrée spécifique pourvue d'un escalier neuf.

En 1875, le service est doté d'un mobilier suffisant mais les salles d'archivage tardent encore à être équipées de rayonnages convenables.

Les greniers du deuxième étage connaissent périodiquement de gênants problèmes de gouttières et l'archiviste ne dispose toujours pas de bureau. Quelques années plus tard, en 1881, les Archives s'agrandissent de deux nouvelles pièces, une par étage, récemment construites dans un bâtiment neuf qui longe la rue de la Préfecture (actuelle rue Bringer). On déménage donc une partie des collections dans ces nouveaux locaux qui portent la surface totale des magasins à 340 m<sup>2</sup>.

Un escalier tournant métallique fait communiquer les nouvelles salles avec les anciennes où l'on installe enfin un bureau pour l'archiviste. A peine mise en place, la nouvelle installation se révèle malheureusement trop exiguë. En 1885, les versements administratifs ont déjà été interrompus depuis quelques années et ils n'ont toujours pas repris dans l'attente d'un hypothétique gain de place généré par des éliminations substantielles. En 1892, le bureau de l'archiviste est transféré du premier au second étage des bâtiments. Il laisse ainsi une pièce libre pour installer un bureau pour le sous-archiviste et une table pour le public qui jusque là était obligé de travailler dans les magasins de stockage. C'est donc là, en quelque sorte, la première salle de lecture des Archives de l'Aude qu'Henri Blaquière décrit comme "un bureau, exigu dans toutes ses dimensions", tandis que le dépôt offre alors l'image de "salles poussiéreuses où les liasses s'empilaient horizontalement, chacune munie d'une languette ovale".

Sous le Second Empire et les débuts de la Troisième République, la gestion des archives dans l'Aude est profondément marquée par la personnalité d'un homme, l'archiviste Germain Mouynès (1853-1879), dont le rôle fut considérable. On est impressionné par l'importance et la diversité de ses réalisations : il reçoit d'imposantes masses d'archives anciennes et assure le tri et le classement de nombreux fonds. On lui doit en particulier la majeure partie des deux volumes de l'inventaire sommaire de la série B (Juridictions d'Ancien Régime), publiés en 1864 et 1891. Il s'attache également au sauvetage et à la mise en ordre des archives communales qu'il inspecte régulièrement. Son grand œuvre est bien sûr la publication des inventaires des séries AA (Actes constitutifs de la commune) et BB (Administration communale) des riches archives communales de Narbonne (5 volumes parus entre 1871 et 1879), mais il élabore aussi les inventaires des archives d'Ouveillan (1863) et de Cuxac-d'Aude (1895). Résumant ces vingt-six années d'exercice, Henri Blaquière écrit qu' "il avait tout vu, tout classé et, sans des circonstances malheureuses qui détruisirent une partie de son œuvre, les travaux de ses successeurs auraient été considérablement avancés".

De 1880 à 1902, les Archives départementales voient se succéder à leur tête six archivistes-paléographes, tous chartistes diplômés. En 1850, en effet, un décret en date du 4 février réserve aux élèves diplômés de l'École nationale des

Chartes les fonctions d'archivistes des départements, témoignant ainsi de l'intérêt des pouvoirs publics pour le caractère historique des documents d'archives et non pas seulement pour leur caractère administratif et juridique. Sont ainsi successivement archivistes du département Victor Mortet (1880-1882), Paul Alaus (1882-1883), Paul Laurent (1884-1887), Alfred Dupond (1887-1891) qui poursuit les travaux de Mouynès sur les archives judiciaires d'Ancien Régime, Camille Bloch (1891-1896) et Jules Doinel (1896-1902) qui concentre ses efforts sur les documents ecclésiastiques des séries G et H. Il publie le premier tome de l'inventaire de ces fonds en 1900, avant de décéder brutalement en fonctions à l'âge de soixante ans. A leurs côtés, œuvrent les sous-archivistes Abel Chauvet (décédé en 1874), Louis Izard (1874-1879), Gabriel Plauzolles (1879-1886) et François Alieu (1886-1919), fin connaisseur de l'histoire locale et grand "découvreur" de documents enfouis dans les archives communales ou les collections privées.

Le décret du 23 février 1897 donne autorité au garde général des Archives nationales sur l'ensemble des archives du pays et lui confère le titre de directeur des Archives (de France). En rattachant ainsi les Archives départementales, communales et hospitalières aux Archives nationales, le législateur s'inscrit dans la ligne centralisatrice voulue par la loi de messidor an II.

### Un service en expansion (1902-1937)

En 1902, Joseph Poux, alors archiviste de l'Ariège depuis 1898, ne peut résister à l'appel de sa ville natale et prend la direction des Archives départementales. Il y reste trente-quatre ans, durant lesquels il ne cesse de plaider auprès de l'administration préfectorale et du Conseil général afin d'obtenir des magasins plus vastes et plus sains. Dès son arrivée, il alerte ses supérieurs et insiste sur l'impérieuse nécessité qu'il y a à agrandir le dépôt. Il demande que lui soient dévolus les locaux occupés par le service des Postes et Télégraphes, qui se prépare à quitter la préfecture pour un immeuble neuf construit non loin de là. En 1907, dans son rapport annuel au préfet, il rappelle fermement que "ce qu'il convient de réserver, c'est l'espace", avant de





décrire, non sans humour, sa situation personnelle à la tête d'un service toujours à l'étroit : "et pour ma part, je pousse assez loin, ce me semble, le désintéressement personnel, puisque c'est à l'administration supérieure que revient l'initiative d'avoir réclamé à mon usage un cabinet digne de ce nom. Et pourtant, plus mal partagé, sans comparaison, que Xavier de Maistre, je n'avais pas comme lui la ressource de pouvoir "voyager" bien loin autour de l'étroite soupente qui me sert de bureau ! Pis encore, j'y grelottais l'hiver et j'y grillais l'été, mais je me résignais escomptant des jours meilleurs. Je sais maintenant qu'un jour peut-être j'aurai un cabinet comme tout le monde".

L'année suivante, en 1908, l'opiniâtreté de l'archiviste est une première fois récompensée. Les Archives départementales récupèrent les locaux des services postaux et occupent donc désormais de haut en bas une aile entière des bâtiments préfectoraux. La situation n'en est pas pour autant idyllique. Les nouveaux locaux ne sont que très peu adaptés à une bonne conservation des collections et leur réaménagement traîne en longueur. L'humidité du rez-de-chaussée mal ventilé est à l'origine du refus opposé par la direction des Archives de France au projet présenté par l'administration préfectorale. Une salle supplémentaire est, malgré tout, installée à la hâte. Joseph Poux dans un de ses rapports la qualifie de "taudis". En réalité, une reconstruction totale du bâtiment des archives s'impose mais il s'agit de travaux lourds et onéreux qui sont longs à mettre en œuvre. En attendant, on gagne un peu de place en occupant quelques pièces sans affectation des appartements préfectoraux et on procède à l'isolation de l'installation électrique par peur des courts-circuits.

En 1911, on envisage l'installation des collections historiques au château comtal de la Cité mais ce projet est rapidement abandonné devant l'opposition de l'archiviste qui le considère comme irréalisable. En définitive, les travaux de reconstruction du bâtiment préfectoral abritant les archives sont décidés en 1913. Les deux étages divisés en plusieurs salles doivent avoir des planchers en béton armé, ce qui permet de résoudre le problème du poids des collections.

En revanche, le système des tablettes à crémaillères, jugé trop onéreux, n'est pas adopté : on conserve le vieux système des rayonnages fixes en bois imposant l'usage d'une échelle pour ce qui ressemble parfois à une escalade hasardeuse. La guerre, en 1914, vient interrompre les travaux qui ne sont repris qu'au printemps 1920 pour s'achever durant l'été 1921. Toutefois, la pose des rayonnages ne se termine qu'en 1933. En 1934, on se préoccupe enfin de la lutte contre l'incendie avec la mise en place de douze extincteurs. L'année suivante, on aménage une nouvelle salle de lecture pour le public : elle comprend quatre places pourvues d'un éclairage individuel ; l'ambiance devait sans doute y être quelque peu "familiale".

Mobilisé depuis le début des hostilités, Joseph Poux ne reprend son poste que le 16 janvier 1919. Pendant le conflit c'est donc François Alieu qui assure l'intérim. A la fin des années trente, grâce à la mise en place d'un cadre législatif encourageant les versements et les dépôts aux Archives départementales, les Archives de l'Aude voient leurs collections s'accroître. Dans le même temps de nombreux classements sont entrepris ce qui aboutit à la publication des inventaires des séries S (deux volumes publiés en 1911 et 1927), G et H (tome 2 publié en 1925) et Q (1931). A côté des fonds d'archives, se constitue peu à peu une bibliothèque historique qui, en 1933, se voit considérablement accrue par l'acquisition de la bibliothèque de l'érudite carcassonnais Léon Nelli.

Lorsqu'il prend sa retraite en janvier 1937, Joseph Poux laisse derrière lui une œuvre archivistique tout aussi considérable que son œuvre historique. Dans une lettre adressée au préfet de l'Aude, le ministre de l'Education nationale peut alors écrire, en mesurant l'ampleur de la tâche accomplie : "Il semble que le successeur de Monsieur Poux n'ait qu'à suivre une voie toute tracée. C'est le meilleur éloge que l'on puisse faire de celui qui s'en va".

### **Construction et aménagement d'un nouveau bâtiment rue Jean Bringer (1937-1963)**

Dès son arrivée en 1937, l'archiviste Henri Blaquièrre fait adopter par l'administration départementale le principe de la construction d'un nouveau bâtiment. Une telle décision s'impose en raison de l'extension importante des services préfectoraux et du développement de la recherche historique encouragée par les sociétés savantes. Le projet bénéficie d'un financement de l'Etat à hauteur de 50%, ce qui à l'époque est une première.

Le 5 mai 1937, le Conseil général décide d'acquérir l'immeuble Rousseau situé non loin de la préfecture (actuellement 48, rue Jean Bringer). Sur l'emplacement de cet immeuble vétuste s'élève le nouveau bâtiment. Il comprend 4 niveaux de magasins d'une capacité totale de 5450 mètres linéaires. Conçu pour accueillir le public et assurer la conservation des documents, il est entièrement construit en béton armé avec

une structure métallique auto-porteuse. Les travaux débutent à l'automne 1938 mais sont perturbés par la mobilisation et l'entrée en guerre. En décembre 1939 le gros œuvre est terminé. La réception définitive des travaux par le Conseil général a lieu le 15 novembre 1941 pour le bâtiment proprement dit, celle des rayonnages métalliques et du chauffage s'effectue le 16 avril 1942. L'aménagement complet du bâtiment n'est achevé qu'en 1945. De novembre 1939 à février 1940, on procède au déménagement des 2500 mètres environ de documents. Le court trajet d'un bâtiment à un autre s'effectue à l'aide d'un "chariot à bras" ce qui nécessite d'innombrables rotations journalières. L'opération est dirigée par Louis Embry, conservateur du château comtal, en l'absence de l'archiviste et du sous-archiviste mobilisés sur le front avant d'être faits prisonniers et internés en Allemagne. Tous deux ne retrouvent leur nouveau dépôt qu'à la fin de la guerre. En septembre 1943, les documents historiques les plus précieux ont été mis en sécurité, pour une courte période, dans les caves de l'abbaye tarnaise d'En-Calcat.

En 1945, le service prend peu à peu totalement possession des nouveaux locaux et retrouve son rythme d'activité. Les organismes administratifs issus de la période de guerre (service de ravitaillement, etc.) qui s'étaient installés dans le bâtiment de manière parasite quittent la rue Jean Bringer en 1946. L'année suivante, on procède à l'installation partielle de l'électricité dans les magasins.

Sous l'impulsion d'Henri Blaquière, les Archives de l'Aude développent leur implication dans la vie administrative. En 1949 le service se dote d'un centre de documentation qui pendant près de 35 ans offre aux diverses administrations départementales, aux communes et aux particuliers l'accès à de multiples publications administratives et juridiques et diffuse des informations par le biais de bulletins trimestriels. En 1951, l'atelier de microfilmage et de photographie est mis en place. Les instruments de recherche mis à la disposition du public s'accroissent également. En 1938, Henri Blaquière publie les premiers inventaires de fonds notariaux. En 1950, l'inventaire des cinq premières sous-séries de J. Son successeur Vital Chomel (1953-1958) s'attache tout particulièrement à mettre en valeur les archives communales et publie, juste avant de quitter le département, le répertoire des documents anciens de la commune de Limoux, tandis que, sous sa direction, Jean Bourgès réalise en 1957 le classement de la série V.

Dès la fin des années 1950, il devient de plus en plus évident que le bâtiment de la rue Jean Bringer a été conçu de façon trop exiguë. En effet, dès cette époque, il commence à souffrir d'engorgement chronique et cette situation ne cesse d'empirer au fil du temps. En 1959, assurant l'intérim entre Vital Chomel et Jacques Riche (1959-1963), Henri Blaquière, alors directeur des Archives de la Haute-Garonne, souligne dans un rapport l'urgence du problème

et n'entrevoit pour le régler que deux solutions possibles : développer la capacité du bâtiment existant ou créer des annexes. Une extension s'avère impossible compte tenu du règlement d'urbanisme qui régit le centre-ville. En 1961, Jacques Riche opte pour la pose de rayonnages mobiles entre les rayonnages fixes des magasins. Cette opération permet d'augmenter d'un tiers la capacité du dépôt. Au total on gagne près de 3000 mètres linéaires. Les travaux d'aménagement s'achèvent à la fin du mois d'octobre 1963.

#### **Face à la masse des archives contemporaines et à l'accroissement des demandes du public (1963-2002).**

Dès son arrivée dans l'Aude, Robert Debant (1963-1976) sait que ces aménagements ne peuvent offrir qu'un répit de courte durée. On envisage la construction d'un dépôt annexe d'une capacité minimum de 5000 mètres linéaires et pendant dix ans, différents projets se succèdent sans jamais aboutir. Dès 1968, on pense même à construire un nouveau bâtiment pour remplacer celui de la rue Jean Bringer alors pratiquement saturé. Il faut dire que, depuis les années 50, les archives contemporaines s'accroissent rapidement et que le service n'est plus en mesure de recevoir de nouveaux versements : les archives des juridictions supprimées en 1958 doivent patienter dans les greffes. Par ailleurs, les activités de recherche connaissent une forte expansion : la salle de lecture conçue pour accueillir 4 personnes

en reçoit désormais 8 à 10 dans des conditions déplorables ; le public dispose toutefois à partir de 1976 d'un instrument de travail de qualité avec la publication du tome 1 du *Guide des archives de l'Aude* consacré aux archives anciennes. Le service éducatif créé en 1955 s'est rapidement développé et permet de sensibiliser le public scolaire au patrimoine écrit et d'approfondir ses connaissances en histoire générale et locale. Dans son rapport de 1972, l'archiviste se voit contraint de constater que "le bâtiment des Archives de l'Aude offre aujourd'hui le spectacle d'un des dépôts les plus exigus, les plus archaïques et les moins fonctionnels de l'ensemble du pays."

A partir de 1977, sous l'impulsion de Danièle Neirinck (1976-1983), l'assemblée départementale se préoccupe de résoudre les difficultés engendrées par le manque de place. Il est décidé de construire dans la zone industrielle de La Bouriette un dépôt annexe, léger, du type "silo d'archives à l'américaine". Ce bâtiment précurseur est destiné à recevoir uniquement les versements administratifs tandis que les archives anciennes et modernes demeurent au centre ville où l'on décide d'agrandir la salle de lecture et de créer des bureaux. Le chantier débute à l'automne 1979. Le bâtiment annexe conçu par l'architecte départemental abrite 8000 mètres linéaires de rayonnages autoporteurs, de type industriel, répartis sur trois niveaux.

La loi du 22 juillet 1983 (entrée en application, pour les archives, au 1er janvier 1986) transfère les Archives départementales à l'autorité directe des présidents des conseils généraux, la direction des Archives de France ne conservant sur elles qu'un contrôle scientifique et technique. Cette décentralisation marque une étape importante dans l'évolution des services d'archives qui s'ancrent encore davantage dans la vie culturelle locale.

Dans les années 90, sous la direction de Philippe-Georges Richard (1984-1991), puis de Sylvie Caucanas (à partir de 1991), les Archives départementales de l'Aude doivent à nouveau faire face au problème récurrent de l'exiguïté des locaux. Le bâtiment annexe se remplit très rapidement et l'intensification des travaux de tri et de classement ne suffit pas à endiguer le déluge de papier provenant des administrations. Si l'informatisation mise en place permet d'assurer une meilleure gestion, elle ne résout pas pour autant les difficultés de stockage. Les missions des Archives départementales se sont considérablement accrues et diversifiées : tous les ans ce sont plus de 1800 lecteurs qui viennent régulièrement pour des raisons administratives ou juridiques, pour des recherches généalogiques ou historiques.

Environ 30 000 articles leur sont communiqués dans la salle de lecture qui, bien qu'agrandie en 1992 et comptant 35 places, se révèle souvent insuffisante. Chaque année ou presque, une exposition organisée à l'intention du public le plus large met en lumière un aspect méconnu des collections.

Dès 1993, on évoque la construction d'un nouveau bâtiment sur le plateau de Grazaillès, non loin du Conseil général. La décision est prise en 1994. Les premières études sont réalisées en 1996. Le financement est assuré par le Conseil général et bénéficie d'une subvention de l'Etat de 30%. Le 27 juillet 1998, le Département porte son choix sur le projet présenté au concours par les architectes Pierre Courtade (Carcassonne), Atelier des Mathurins (Paris) et SCPA Vigneu et Zilio (Toulouse). Le 29 janvier 2001, les élus procèdent à la pose de la première pierre, les travaux s'achèvent en octobre 2002.

Les Archives départementales de l'Aude disposent désormais d'un édifice d'une capacité de 30 000 mètres linéaires, satisfaisant aux normes de conservation et conçu pour devenir un véritable outil culturel grâce à ses salles de lecture et d'exposition.

**Claude-Marie Robion**

Chargé d'études documentaires

# UN BÂTIMENT POUR LE XXI<sup>ÈME</sup> SIÈCLE

Parce qu'elle est construite pour les hommes et ancrée dans un territoire, toute architecture est une synthèse entre des besoins identifiés, quantifiés et les potentialités d'un site apte à les accueillir.

Pour un programme comme celui d'un bâtiment d'archives départementales, les notions de conservation et de communication ont été le moteur du projet : la conservation de documents ne se légitime que par leur communication. Leur communication n'a de sens que dans la perspective que leur donne

la durée donc leur pérennité.

Le site, quant à lui, offre un panorama exceptionnel vers la Montagne Noire, au nord. La parcelle est balisée à l'est par une métairie et à l'ouest par un superbe alignement de cyprès. L'avenue Claude Bernard, au sud, ancre le bâtiment dans une lecture urbaine par le jeu d'une écriture institutionnelle identifiable. Les rapports d'échelle sont importants (correspondance des hauteurs entre métairie et projet) ainsi que l'exploitation des limites physiques

existantes (hauteur de la haie de cyprès par rapport à la hauteur des silos de stockage). La topographie joue un rôle clé dans l'enchaînement des espaces publics d'accueil : un plateau légèrement ascendant du sud vers le nord, puis un basculement de la pente vers les horizons lointains de la Montagne Noire, paysage dont l'échelle grandiose offre une garantie d'immuabilité dans le temps.

Cette réalité (programme/site) se révèle dans toute l'organisation spatiale du bâtiment au travers d'une composition claire et décodable : à la forte présence des silos dominant la silhouette horizontale du bâtiment répond le creux accueillant et protecteur de la cour d'honneur, filtrée par un portique de pierre, de béton et d'acier. Toute la géométrie de l'architecture concourt, elle aussi, à sa façon, à hiérarchiser, ordonner, classer, aligner afin de rendre lisibles les formes et les matériaux.

Chacun des deux thèmes que sont conservation et communication trouve son expression au travers de deux espaces emblématiques majeurs : le silo des magasins de stockage et la salle de lecture. Les magasins sont calculés pour absorber une surcharge d'exploitation de 1700 kg/m<sup>2</sup> correspondant à un stockage des documents sur rayonnages mobiles afin d'optimiser les surfaces. Quatre niveaux sont nécessaires pour contenir les 25 000 mètres linéaires

répartis dans quinze magasins. Afin d'assurer une régulation thermique et hygrométrique optimale un concept original d'enveloppes protectrices successives a été mis au point à la façon de poupées gigognes imbriquées les unes dans les autres : paroi intérieure porteuse en béton/ circulations latérales (espace tampon)/paroi extérieure en béton/isolation thermique extérieure/vide d'air/parement extérieur en bois (vêtue). Mis au point pour la première fois dans le cadre d'un programme d'archives, ce concept a été repris depuis à l'occasion d'autres projets, tels que ceux des Archives départementales des Yvelines (architecte : Atelier des Mathurins) ou plus près de nous à Auch (architecte : Séquence). La localisation des magasins au cœur d'un dispositif leur interdisant tout contact avec une paroi froide extérieure a permis d'optimiser leur capacité de stockage ; en permettant l'implantation de rayonnages sur les peaux latérales des volumes, la capacité de linéaires de tablettes a été augmentée de 15 % par rapport à la configuration d'un magasin traditionnel. Ainsi, sur quinze magasins demandés au programme du concours, la totalité de la capacité a été logée dans treize magasins générant ainsi une réserve de mètres carrés "dans œuvre" pour une période d'environ cinq ans avant d'envisager toute extension.





La salle de lecture exprime plusieurs volontés fortes :

- exploiter l'exceptionnelle vue au nord vers la Montagne Noire et profiter de la stabilité de la lumière que confère cette orientation pour la consultation ;
- organiser un espace entièrement dévolu à la recherche sur document papier et une salle séparée pour la consultation sur support audio et microfilm, génératrice de bruits d'équipements et comportant des matériels au design varié ;
- exprimer au travers du mobilier (spécialement conçu pour l'occasion) l'accessibilité de tous les

documents pour toute personne y compris à mobilité réduite ;

- structurer le volume de la salle par la présence forte des matériaux tels que la pierre (grès de Carcassonne) ou le béton brut de décoffrage dans l'expression de l'ossature de la salle.

Les espaces accessibles au public ont été pensés pour dégager un sentiment de quiétude et d'intériorité. Dans ce but, les réponses techniques aux problèmes de confort acoustique et de sécurité incendie ont été intégrées très en amont dans la



conception. La qualité des parements intérieurs (parois, pièges à son, fractionnement des blocs de pierre, revêtements en peinture "transparente" acoustiquement) participe au confort auditif. Le traitement des raccordements de matériaux différents (joints creux, vide de construction) est prétexte à escamoter la trace des exutoires de fumée dans les pléniums.

Quantitativement le bâtiment se déploie sur la base d'un quadrilatère presque parfait de 60 m de côté pour une altimétrie moyenne constante de 6,50 m d'où émergent les silos,

14 m au-dessus du sol. Sur les 6500 m<sup>2</sup> utiles (hors circulations) développés, 4000 m<sup>2</sup> sont destinés au stockage. La notion de maintenance a été poussée très loin, le schéma des circulations en toiture (pour leur entretien) se calquant sur celui des circulations intérieures, lui-même superposé à tout le réseau technique (eau, air, courants forts et faibles).

La salle de lecture exhibe sa poutraison en béton brut dans laquelle vient se loger le système de soufflage d'air traité.

Chaque poutre pèse 15 tonnes et franchit presque 17 m soit à 1,50 m près la largeur de la nef de la cathédrale Saint-Michel dans la ville basse. 1000 m<sup>2</sup> de panneaux bois ont été nécessaires pour habiller le silo des magasins de stockage. Enfin plus de 300 m<sup>3</sup> de moellons en grès de Carcassonne ont été patiemment assemblés à joint sec et donnent au bâtiment son échelle humaine si particulière malgré l'ampleur des proportions.

Le vocabulaire architectural conjugue le béton, la pierre, le bois, le verre et l'acier dans une écriture jouant sur des registres d'opposition : chaud (bois)/froid(béton), lisse (marbre) / rugueux (pierre) - homogène (vêtue)/discontinu (grilles) - mais aussi, plein/vide - lourd/léger- transparence/opacité.

Le choix des matériaux bruts, exprimés sans fard, confère à l'image du bâtiment une honnêteté constructive. La pierre patiemment assemblée, la vêtue de bois précisément calepinée ou la répétition réglée des grilles d'acier sont comme un écho à ce constant travail de compilation, origine de toute collection archivistique. Ils sont aussi un regard porté à travers eux sur cette géographie audoise si puissante où hommes et territoires ont fusionné : de nos forêts à nos rivages, de nos pierres à nos châteaux...

Les architectes Pierre Courtade - Philippe Vigneu/Serge Zilio et architectes associés Atelier des Mathurins.



## RICHESSE DES COLLECTIONS AUDOISES

28

DE CHARLEMAGNE  
À LA RÉVOLUTION  
FRANÇAISE

L'ensemble des fonds anciens conservés aux Archives départementales provient des saisies effectuées sous la Révolution française. L'essentiel est constitué des papiers des institutions administratives et judiciaires d'Ancien Régime supprimées auxquels sont venues s'ajouter, au fur et à mesure des nationalisations, les archives des émigrés et des établissements religieux.

Malgré des pertes irrémédiables dues tant à l'incurie des hommes qu'aux destructions révolutionnaires, les fonds d'Ancien Régime demeurent d'une grande richesse, en particulier ceux qui nous viennent du clergé séculier et des communautés régulières.

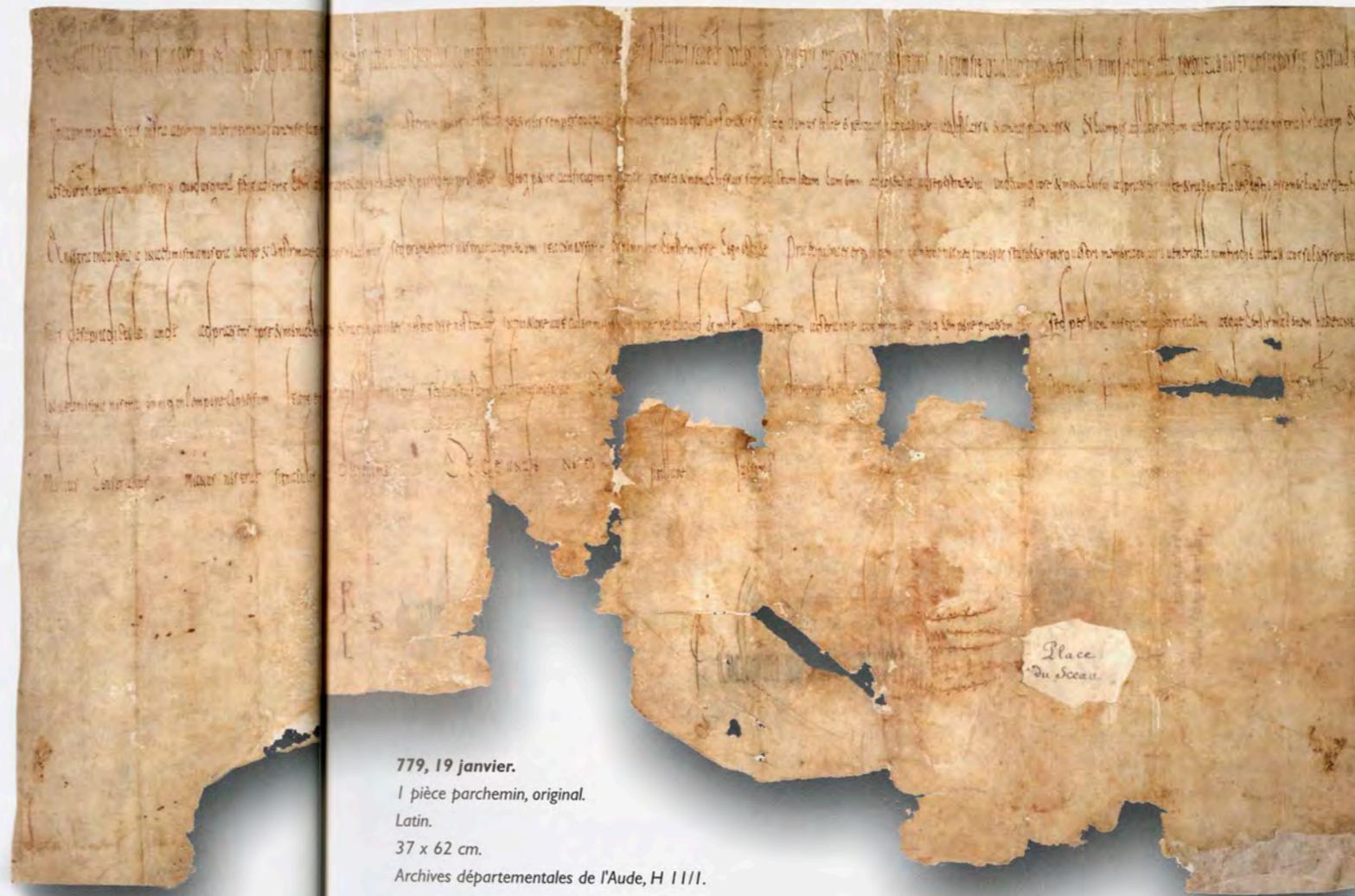
L'abbaye Sainte-Marie de Lagrasse, fondée au VIII<sup>e</sup> siècle, est assurément celle dont nous avons conservé les témoignages qui comptent parmi les plus anciens et les plus remarquables.

29

## I / CHARTE DE PRIVILÈGES CONCÉDÉE PAR CHARLEMAGNE À L'ABBAYE BÉNÉDICTINE DE LAGRASSE.

La fondation de l'abbaye de Lagrasse, vraisemblablement au cours du VIII<sup>e</sup> siècle, n'a rien d'exceptionnel. En effet, durant cette période, le monachisme connaît en Septimanie un essor considérable alors qu'il est quasiment absent de l'Aquitaine du sud-ouest : c'est alors que sont créés les monastères de Montolieu, Saint-Polycarpe, Saint-Hilaire, Saint-Papoul, Saint-Martin-Lys, Joucou... pour ne citer que ces exemples concernant les pays d'Aude. Cette charte datée de 779 par Mme Elisabeth Magnou-Nortier est le document le plus ancien conservé aux Archives départementales de l'Aude ; c'est également le premier acte qui fait référence à l'abbaye de Lagrasse dont le rayonnement devait s'étendre durant la période médiévale jusqu'en Catalogne. Charlemagne fait savoir à ses évêques, abbés, ducs, comtes et autres officiers que Nimfridius, abbé du monastère, a reconstruit l'abbaye, la dotant d'une église, de bâtiments monastiques, de vignes et de terres. Le roi confirme cette dotation afin que l'abbé et ses moines prient pour lui, pour sa famille et pour ses successeurs.

Le document ne nous est pas parvenu intact. Le sceau qui authentifiait l'acte a disparu ; toutefois, on peut voir nettement dans la partie inférieure du parchemin le monogramme de Charlemagne. Il s'agit d'un dessin composé des différentes lettres du prénom latin du souverain, *Karolus* (Charles) : les quatre consonnes K, R, S, L et les trois voyelles A, O, U, représentées dans le motif central. Cette charte est un acte politique. En accordant à l'abbaye sa protection, le roi s'assure du soutien actif des religieux, considérés dans la société chrétienne comme des sentinelles capables par les armes de la prière de repousser l'ennemi. La situation géographique de l'abbaye aux portes de la Marche d'Espagne justifie l'attention que lui ont portée au cours des siècles Charlemagne et ses successeurs. Le monastère reçoit ainsi de nombreux privilèges et donations. La possession d'un patrimoine foncier considérable entraîne des rentrées d'argent qui permettent alors aux moines d'entreprendre des constructions importantes telle la grande abbatiale témoin du premier art roman et dont subsistent trois absidioles remarquables.



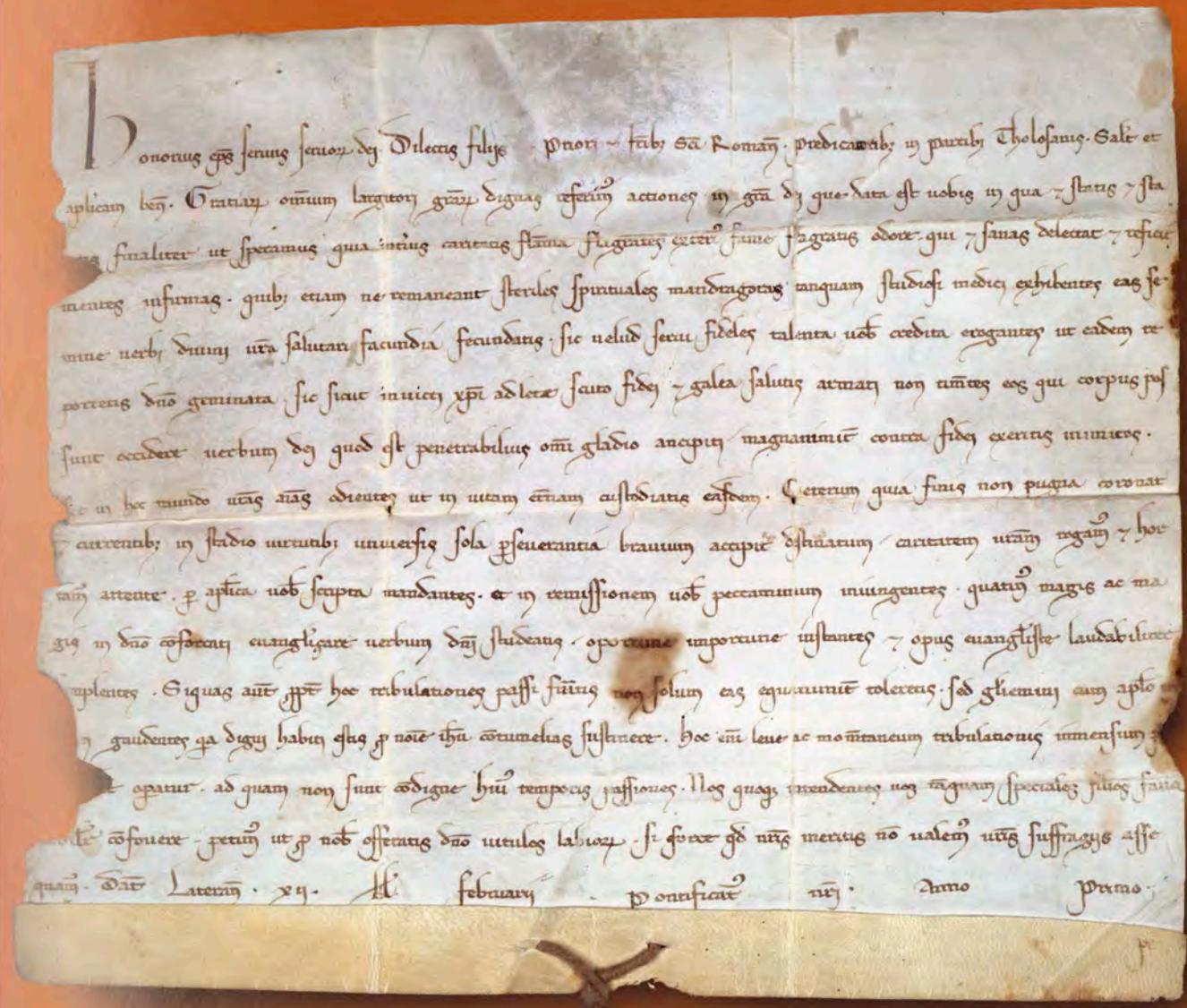
779, 19 janvier.  
1 pièce parchemin, original.  
Latin.  
37 x 62 cm.  
Archives départementales de l'Aude, H 1111.

## 2 / BULLE DU PAPE HONORIUS III DITE GRATIARUM OMNIUM EN FAVEUR DE SAINT DOMINIQUE ET DE SES FRÈRES, PORTANT CONFIRMATION DU NOM ET DE L'OFFICE DE PRÊCHEUR.

Originaire de Vieille Castille, Dominique de Guzman, chanoine d'Osma, constate à l'occasion d'une mission qui le mène en Languedoc, les progrès de ce qu'il considère comme une nouvelle religion, le catharisme. Désireux de lutter activement contre cette hérésie, il fonde en 1206 le couvent de Prouille, non loin de Fanjeaux, et celui de Saint-Romain, à Toulouse, en 1215. Il s'attache à développer le ministère de la prédication dans un pays marqué par les conquêtes successives des armées croisées menées par Simon de Montfort. C'est dans ce contexte précis qu'est rédigée cette bulle du pape Honorius III. Dans cet acte, le pontife loue le zèle du prieur et des frères de Saint-Romain de Toulouse et leur confirme le titre de prêcheurs dans le diocèse de Toulouse. Le texte émanant de la chancellerie pontificale d'Honorius III entre dans la catégorie des petites bulles et plus précisément des *mandamenta*. Ces actes par lesquels le Saint-Siège trace, entre autres, la ligne de conduite du clergé, sont identifiables grâce à des signes distinctifs attachés aussi bien à la forme qu'au fond.

Ainsi, la forme présente-t-elle des particularités graphiques : le début de l'acte n'est pas mis en valeur par l'emploi de grandes lettres ou par un espacement exagéré de la première ligne ; de même l'initiale H du nom du pontife n'est qu'une grande majuscule pleine tandis que les autres lettres de son nom ne diffèrent pas du corps du texte rédigé dans une minuscule caroline courante. Pour ce qui est du fond, on retrouve à la dixième ligne la formule type *per apostolica scripta mandamus et hortamus vobis*, "par lettres apostoliques nous vous mandons et exhortons..." Enfin, le mode de scellement sur cordelette de chanvre est spécifique à cette catégorie de document. Ceci d'ailleurs n'est pas sans poser un certain nombre de questions. L'emploi du chanvre marque le caractère temporaire du document (par opposition à l'emploi des lacs de soie rouge et jaune), ce qui semble en contradiction avec la portée de ce texte considéré comme étant l'un des textes fondateurs de l'ordre dominicain et investi par le fait même d'un caractère perpétuel.

En outre, il convient de remarquer que l'un des termes de l'adresse a été retouché. Il s'agit du mot *predicatoribus* dans lequel la syllabe *tor* a été substituée à deux lettres qu'on lit facilement : *nt* ; le mot *predicatoribus* se lisait donc auparavant *predicantibus*. L'emploi du participe présent n'attribuait aux frères la prédication que par mode d'acte transitoire et non par mode d'office ce que fait le substantif prêcheur. On peut alors se demander si le sens primitif du texte n'a pas été outrepassé, le mot "*predicatoribus*" donnant une portée bien plus large et bien plus durable que le mot "*predicantibus*".



1217, 21 janvier.

1 pièce parchemin, original, traces du scellement (sceau en plomb manquant).

Latin.

22 x 26 cm.

Archives départementales de l'Aude, H 317 - 1

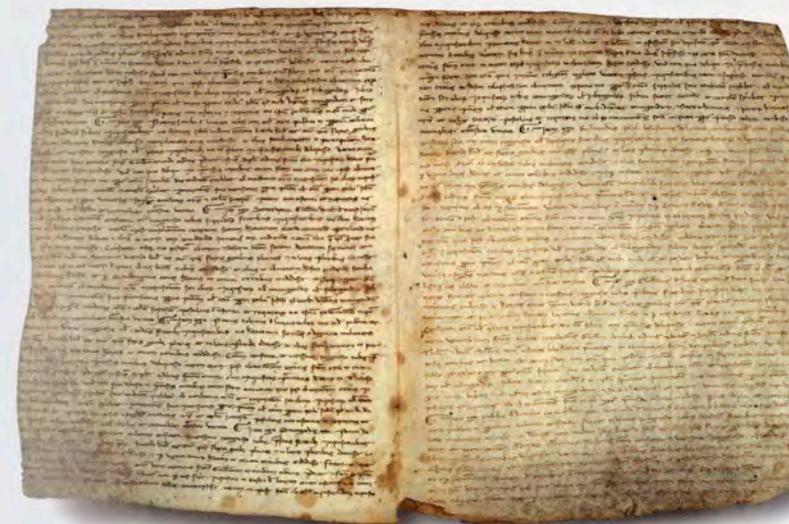
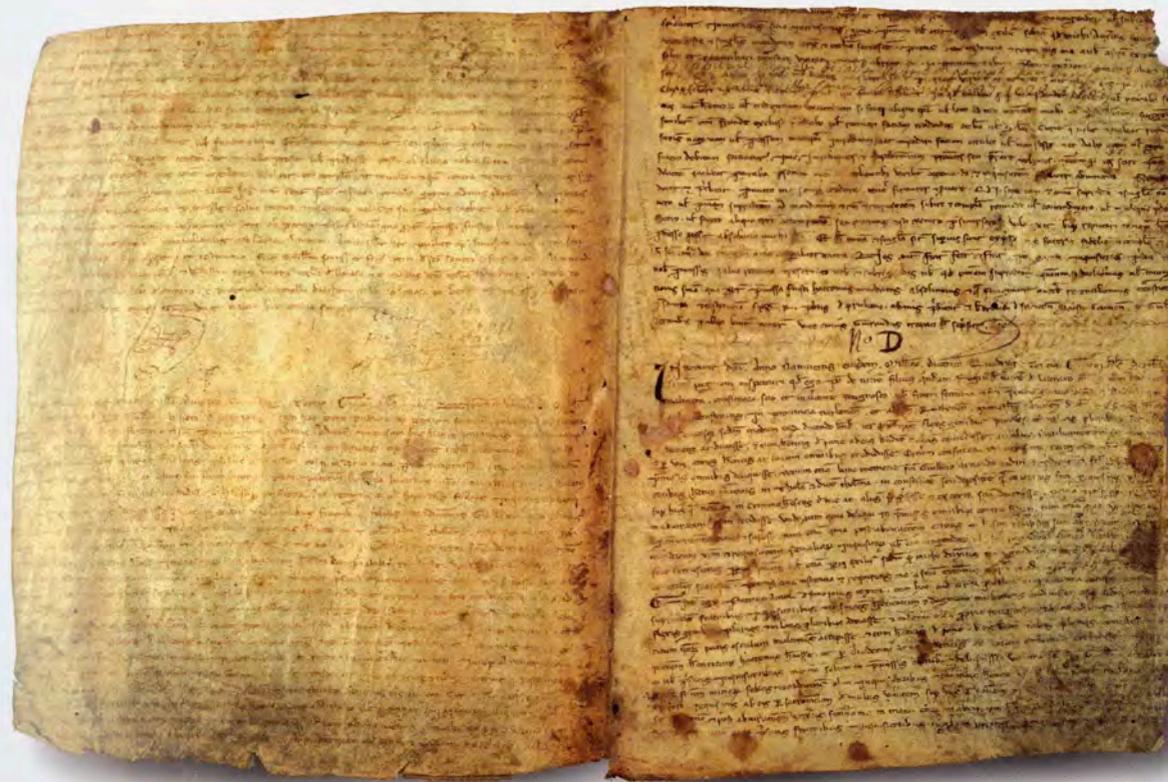
### 3 / FRAGMENT DE REGISTRE D'INQUISITION : AVEUX PASSÉS DEVANT LES INQUISITEURS FERRIER ET GARY.

Ce document s'inscrit dans un moment difficile de l'histoire de l'inquisition méridionale. Dans la nuit du 28 au 29 mai 1242 les inquisiteurs Guillaume Arnaud, dominicain, et Etienne de Saint-Thibéry, franciscain, sont assassinés à Avignonet par une troupe de chevaliers et de sergents venus de Montségur. Dans l'attente de leur remplacement, l'intérim est assuré par le frère Ferrier assisté successivement par plusieurs confrères parmi lesquels Pons Gary. Ce double folio appartenant aux procédures du frère Ferrier constitue un exemple unique d'une catégorie bien précise de documents. En effet, il s'agit d'aveux à la première personne... *confiteor et recognosco*... "je confesse et je reconnais", suivis d'une soumission aux décisions de l'inquisition et d'une demande de relevé de la sentence d'excommunication. Cette soumission entraîne l'acceptation de subir comme pénitence soit l'incarcération (le "mur"), soit l'exil à perpétuité en cas de récidive ou de dissimulation de la vérité, soit d'autres peines telles que le départ en Terre Sainte ou la confiscation des biens. La pratique inquisitoriale est une procédure judiciaire, menée dans des



formes bien précises fixées par différents textes tels que décrétales, canons de conciles, etc... Afin de faciliter le travail des inquisiteurs, des manuels de procédure sont diffusés dès le XIIIe siècle. Un des plus célèbres est sans doute la *Practica inquisitionis heretice pravitatis* de Bernard Guy (1323). Les aveux contenus dans ce registre émanent d'hommes et de femmes demeurant à Fanjeaux, Laurac ou au Mas-Saintes-Puelles accusés d'avoir adhéré à la religion cathare. Ainsi Secura, épouse de Guillaume Vitalis, du Mas-Saintes-Puelles, reconnaît avoir reçu le "*consolamentum*" ("baptême") de la part d'hérétiques notoires et avoir participé aux prières, au jeûne et autres rites hérétiques. Elle demande sa réconciliation avec l'Eglise,

se soumettant d'avance à la peine qui lui sera infligée (mur perpétuel ou exil perpétuel). De ce seul fait, elle entre dans la catégorie des repentis. Tous ces aveux se présentent sous la forme d'actes authentiques (*carta publica*) passés devant notaire, ainsi qu'en témoigne le seing manuel de Guiraud Trapat apposé au dos du document tel qu'il est présenté ici. Les engagements pris par les hérétiques repentis sont renforcés. Ce document a été utilisé comme couverture d'un recueil d'actes notariés de 1629 dressé par un notaire de Fanjeaux.



1249, juillet-août.  
2 feuillets parchemin provenant d'un registre, original.  
Recto et verso  
Latin.  
26 x 40 cm  
Archives départementales de l'Aude, 3 J 596.

Bibl. : Dossat (Yves). *Les crises de l'inquisition toulousaine au XIIIe siècle (1233-1273)*. Bordeaux, 1959, 401 p.  
Duvernoy (Jean). "Confirmation d'aveux devant les inquisiteurs Ferrier et Pons Gary (juillet-août 1213)", dans *Heresis* n° 1, hiver 1983, p. 9-23.  
Paul (Jacques). "La procédure inquisitoriale à Carcassonne au milieu du XIIIe siècle", dans *Cahiers de Fanjeaux*, n° 29, p. 361-396.

#### 4 / LETTRES PATENTES DU ROI DE FRANCE PHILIPPE III LE HARDI EN FAVEUR DU MONASTÈRE DE PROUILLE.

Par ce document, le roi de France Philippe III (1270-1285) confirme aux moniales de Prouille la possession à perpétuité des acquisitions faites au cours des seize dernières années à Villefranche et Cazalrenoux.

En contrepartie, le souverain demande aux religieuses de « faire célébrer un anniversaire » à la date du décès d'Isabelle, sa première femme.

De même, une messe devra être dite chaque samedi pour le roi et la reine Marie, sa seconde épouse, tant qu'ils vivront et, après leur décès, un anniversaire sera célébré pour le repos de leur âme.

Ces lettres s'inscrivent dans un contexte plus large de privilèges royaux et seigneuriaux accordés au monastère de Prouille fondé non loin de Fanjeaux en novembre 1206 par saint Dominique pour accueillir des hérétiques cathares revenues dans le sein de l'Eglise.

Le rôle joué par l'ordre dominicain dans la lutte contre le catharisme et le contexte particulier lié à la fondation

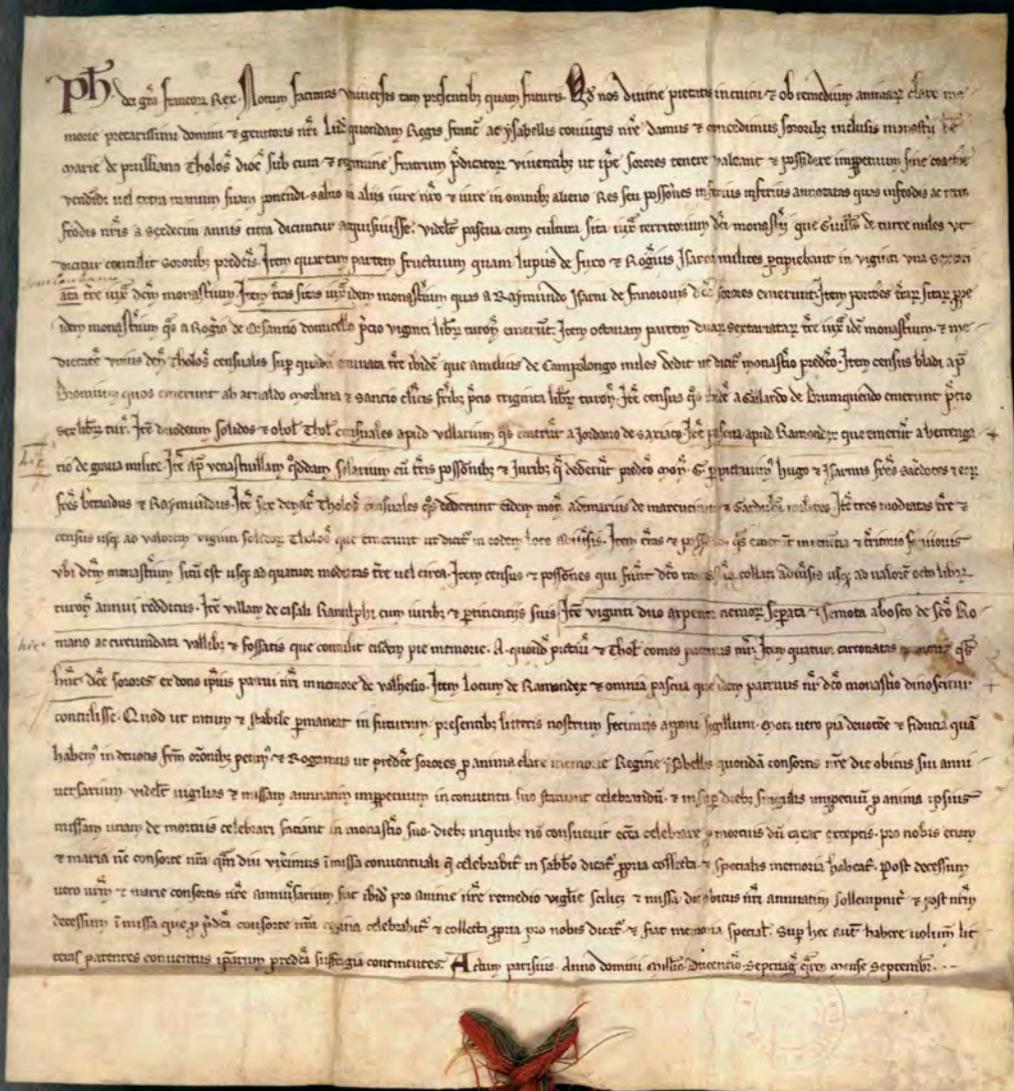
du monastère de Prouille ne sont pas étrangers à l'attention que porte le souverain à cet établissement religieux en cette fin du treizième siècle.

Le document est encore muni du sceau royal. A partir du règne de Philippe Auguste (1180-1223) le sceau de cire verte est désormais de règle pour le scellage des actes de valeur perpétuelle et, vers 1200, on constate que les attaches sont régulièrement faites de lacs de soie rouge et verte. Le sceau de Majesté appendu au bas du document de 1274 présente le roi vu de face, assis sur un siège en forme de X, "orné d'avant-corps de dragons aux longs cous couverts d'écaillés. Ses pieds reposent sur un tapis résillé rempli de quartefeuilles et surmontant une arcature. Il porte une couronne à trois fleurs de lis dont le bandeau est décoré de pierreries.



Il est vêtu d'une dalmatique et d'un manteau bordé d'un galon fleurdelisé et attaché sur l'épaule droite par un fermail rond. De la main droite il tient une fleur de lis et de la gauche un sceptre terminé par une fleur de lis florencée" (notice de Martine Dalas, *op. cit.*). Ce n'est qu'à partir de 1315, sous le règne de Louis X, que le sceptre court fleurdelisé se transforme en "main de justice". Au revers du sceau, le contre-sceau est constitué d'un écu semé de fleurs de lis entouré de branches de lierre.

Bibl. : Guiraud (Jean). *Cartulaire de Notre-Dame de Prouille*, tome 1. Paris, 1907, 286 p.  
Dalas (Martine). *Corpus des sceaux français du Moyen Age, tome II, Les sceaux des rois et régence*. Paris, Archives nationales, 1991, 339 p.



1274, septembre.  
I pièce parchemin scellée d'un sceau de cire verte sur lacs de soie rouge et verte, original.  
Latin.  
37 x 35 cm.  
Archives départementales de l'Aude, H 322.

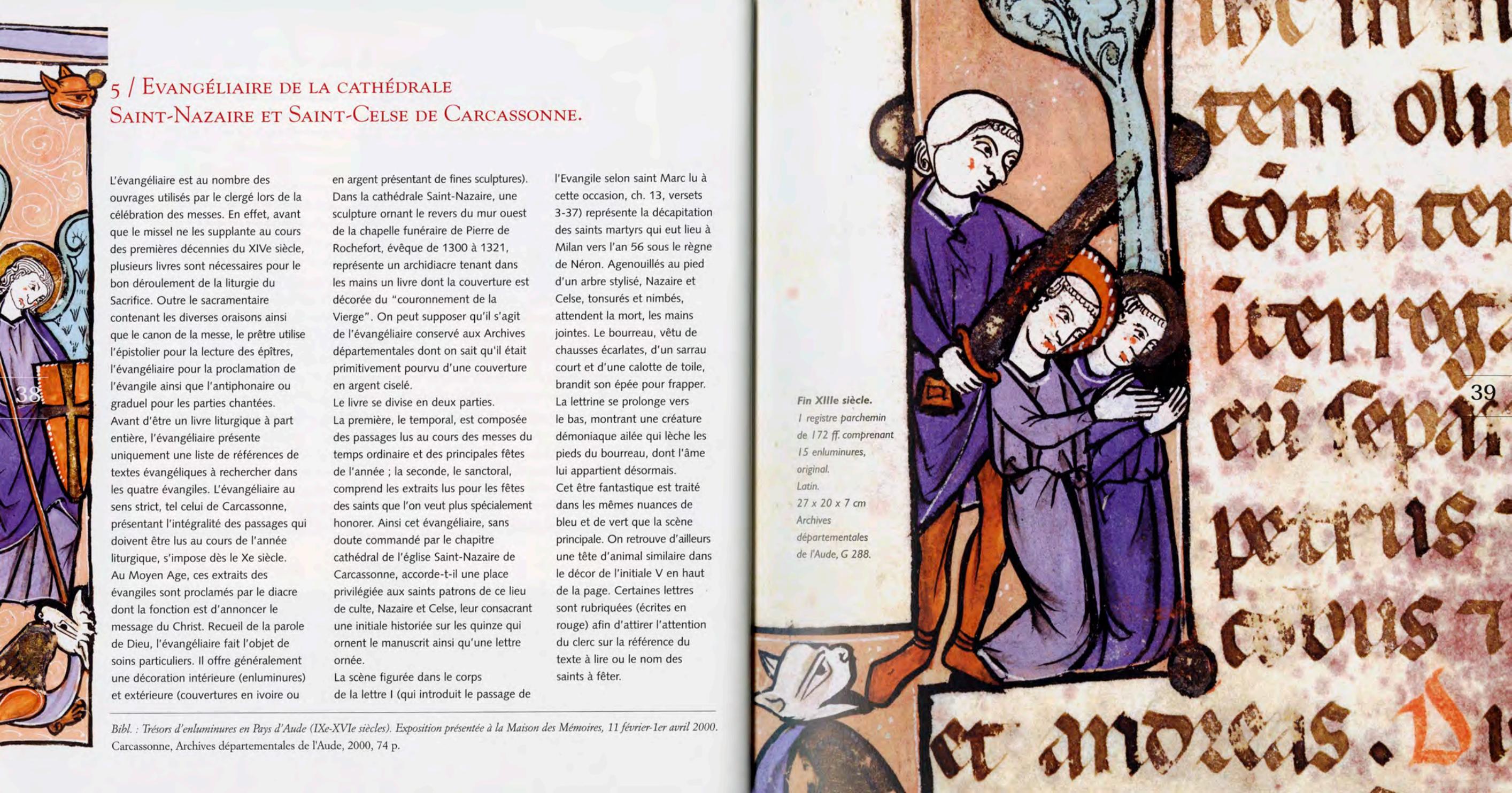
## 5 / ÉVANGÉLIAIRE DE LA CATHÉDRALE SAINT-NAZAIRE ET SAINT-CELSE DE CARCASSONNE.

L'évangélaire est au nombre des ouvrages utilisés par le clergé lors de la célébration des messes. En effet, avant que le missel ne les supplante au cours des premières décennies du XIV<sup>e</sup> siècle, plusieurs livres sont nécessaires pour le bon déroulement de la liturgie du Sacrifice. Outre le sacramentaire contenant les diverses oraisons ainsi que le canon de la messe, le prêtre utilise l'épistolier pour la lecture des épîtres, l'évangélaire pour la proclamation de l'évangile ainsi que l'antiphonaire ou graduel pour les parties chantées. Avant d'être un livre liturgique à part entière, l'évangélaire présente uniquement une liste de références de textes évangéliques à rechercher dans les quatre évangiles. L'évangélaire au sens strict, tel celui de Carcassonne, présentant l'intégralité des passages qui doivent être lus au cours de l'année liturgique, s'impose dès le Xe siècle. Au Moyen Age, ces extraits des évangiles sont proclamés par le diacre dont la fonction est d'annoncer le message du Christ. Recueil de la parole de Dieu, l'évangélaire fait l'objet de soins particuliers. Il offre généralement une décoration intérieure (enluminures) et extérieure (couvertures en ivoire ou

en argent présentant de fines sculptures). Dans la cathédrale Saint-Nazaire, une sculpture ornant le revers du mur ouest de la chapelle funéraire de Pierre de Rochefort, évêque de 1300 à 1321, représente un archidiacre tenant dans les mains un livre dont la couverture est décorée du "couronnement de la Vierge". On peut supposer qu'il s'agit de l'évangélaire conservé aux Archives départementales dont on sait qu'il était primitivement pourvu d'une couverture en argent ciselé. Le livre se divise en deux parties. La première, le temporel, est composée des passages lus au cours des messes du temps ordinaire et des principales fêtes de l'année ; la seconde, le sanctoral, comprend les extraits lus pour les fêtes des saints que l'on veut plus spécialement honorer. Ainsi cet évangélaire, sans doute commandé par le chapitre cathédral de l'église Saint-Nazaire de Carcassonne, accorde-t-il une place privilégiée aux saints patrons de ce lieu de culte, Nazaire et Celse, leur consacrant une initiale historiée sur les quinze qui ornent le manuscrit ainsi qu'une lettre ornée. La scène figurée dans le corps de la lettre I (qui introduit le passage de

l'Evangile selon saint Marc lu à cette occasion, ch. 13, versets 3-37) représente la décapitation des saints martyrs qui eut lieu à Milan vers l'an 56 sous le règne de Néron. Agenouillés au pied d'un arbre stylisé, Nazaire et Celse, tonsurés et nimbés, attendent la mort, les mains jointes. Le bourreau, vêtu de chausses écarlates, d'un sarrau court et d'une calotte de toile, brandit son épée pour frapper. La lettrine se prolonge vers le bas, montrant une créature démoniaque ailée qui lèche les pieds du bourreau, dont l'âme lui appartient désormais. Cet être fantastique est traité dans les mêmes nuances de bleu et de vert que la scène principale. On retrouve d'ailleurs une tête d'animal similaire dans le décor de l'initiale V en haut de la page. Certaines lettres sont rubriquées (écrites en rouge) afin d'attirer l'attention du clerc sur la référence du texte à lire ou le nom des saints à fêter.

Fin XIII<sup>e</sup> siècle.  
1 registre parchemin  
de 172 ff. comprenant  
15 enluminures,  
original.  
Latin.  
27 x 20 x 7 cm  
Archives  
départementales  
de l'Aude, G 288.



---

# ARCHIVES NOTARIALES

**Les Archives départementales comptent à ce jour plus de 18 000 registres de minutes notariales, qui occupent près de 1500 mètres linéaires de rayonnages.**

**Ces fonds ne sont entrés massivement dans les collections que depuis peu. Incités par la loi de 1928 à déposer leurs registres, les notaires doivent obligatoirement depuis la loi du 3 janvier 1979 verser leurs minutes de plus de cent ans. Institution caractéristique des pays de droit écrit, le notariat fait son apparition à la fin du XIIe siècle dans le sud-est de la France et s'établit progressivement en Languedoc à partir du siècle suivant.**

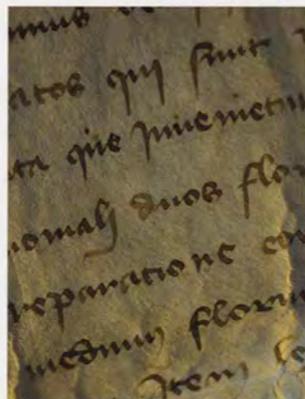
**Les registres audois les plus anciens datent du XIVe siècle. Le caractère continu de la collection jusqu'au XXe siècle en fait une source de premier plan pour l'historien qui veut connaître l'histoire économique, sociale ou culturelle des pays d'Aude.**

## 6 / TESTAMENT DE BÉATRIX D'ARBORÉE, VICOMTESSE DE NARBONNE.

Le 8 juin 1377, Bernard Milhas, notaire de la cour archiépiscopale de Narbonne, reçoit le testament de Béatrix d'Arborée, femme d'Aymeri IX, vicomte de Narbonne.

Ce document, remarquable par sa longueur bien qu'incomplet (220 lignes remplissant trois peaux de parchemin), nous fournit maints détails sur les intentions de la testatrice. Cette dernière règle le déroulement de ses funérailles ainsi que la liquidation de ses dettes. Elle multiplie les libéralités envers un grand nombre d'églises et d'abbayes, sans oublier les établissements charitables. L'abbaye de Lagrasse, où elle choisit d'être ensevelie, est richement dotée. Après une série de legs à ses familiers et serviteurs, elle partage son héritage entre son époux, ses deux fils et ses quatre filles. Elle fixe la marche à suivre, en cas de précédés de l'un des héritiers nommés, pour la dévolution aux survivants des biens redevenus disponibles. La vicomtesse fait choix comme exécuteurs testamentaires de Guy du Breuil, abbé de Lagrasse, de l'official de Narbonne, du prieur de Prouille et d'Aymeri, archidiacre de la Corbière. Chacun de ces personnages a certainement reçu

une expédition du testament. La copie destinée à l'abbé de Lagrasse a été grossoyée le 19 juillet 1385 par le notaire Bernard Quinta qui a succédé au notaire Milhas décédé. C'est cette copie qui est conservée aux Archives départementales dans le fonds de l'abbaye de Lagrasse. Ce testament permet d'appréhender ce que peut être la vie quotidienne d'une dame de la noblesse au XIV<sup>ème</sup> siècle, au travers de l'énumération de l'argenterie, des vêtements et des parures qu'elle distribue autour d'elle. Ainsi, Béatrix lègue à Sainte-Marie de Lagrasse un drageoir en argent doré pour être transformé en reliquaire. D'ordinaire, ces sortes d'objets étaient affectés à un usage plus profane. Ils servaient à présenter aux convives, après le repas, des délicatesses de toutes sortes : sucreries, épices ou confitures variées. De même, la vicomtesse destine à ses filles dix anneaux dont neuf sont en or et un en corail, tandis que huit saphirs font l'objet d'un partage entre les religieuses de Saint-Pons et les filles de la testatrice. Parmi les vêtements dont dispose la vicomtesse sont énumérées trois robes de parade dont l'une, destinée aux Minorettes de Béziers, est taillée dans



une "escarlate vermeille" (*scarlata sanguinea*) et s'accompagne d'un chaperon de fleurs et de perles, fourré d'hermine. Le désir d'être inhumée dans l'abbatiale de Lagrasse dans un tombeau sur lequel son fils Guillaume décide de faire placer, en 1397, une effigie de la vicomtesse en habits de veuve, signifie qu'encore au XIV<sup>e</sup> siècle être enterré dans un monastère représente une valeur sûre pour se diriger vers le salut.

**1377, 8 juin.**

*1 rouleau en parchemin, original.*

Latin.

182 x 60 cm.

Archives départementales de l'Aude,

H 30.



## 7 / LIVRE DES COMPTES DES RECETTES ET DÉPENSES TENUS PAR LES JURÉS DE L'ŒUVRE PAROISSIALE SAINT-MICHEL DE CARCASSONNE.



Ce livre de comptes revêt d'autant plus d'intérêt pour l'historien qu'il appartient à une catégorie de documents qui fait souvent défaut : les documents comptables détaillant les recettes et les dépenses faites tout au long de l'année au sein d'une paroisse. La fabrique ou "œuvre" est l'institution créée pour gérer les biens temporels des églises et tout particulièrement pourvoir à la construction et à l'entretien des édifices sacrés. A partir du XIIIe siècle, la gestion des fabriques appartient aux laïcs, aux fidèles de l'église concernée. Ce registre de comptes couvre une période de trente-quatre ans, de 1417 à 1450, ce qui correspond à vingt-cinq exercices budgétaires de durée inégale. Il concerne la paroisse de l'église Saint-Michel de Carcassonne, édifiée vers 1262 dans la bastide créée par le roi de France Saint Louis en 1248. Compte tenu de l'essor rapide que connaît cette ville nouvellement fondée, la paroisse Saint-Michel bénéficie de nombreuses

donations qui lui permettent d'engager dès la fin du XIIIe siècle d'importants travaux d'agrandissement. Au mois d'août 1283, répondant aux prières du recteur et des paroissiens, Philippe III le Hardi leur concède le droit d'acquérir neuf maisons afin de pouvoir ouvrir le chantier. Après la destruction en 1355 de la ville basse par le Prince Noir, la muraille sud des nouveaux remparts de la bastide prend appui sur la façade méridionale de l'église. Le livre des comptes nous apprend qu'entre 1417 et 1419 la toiture de l'édifice connaît des réparations ; de même, entre 1419 et 1421 deux arcs diaphragmes sont refaits. En 1428, la charpente et le toit du clocher font également l'objet de travaux. Le registre, rédigé en occitan, est tenu par quatre jurés élus lors de chaque changement d'exercice. Ces jurés doivent à la fin de leur charge rendre des comptes devant les consuls de la ville et dresser devant notaire l'inventaire

des biens de la paroisse. Ces redditions de comptes ne sont pas portées dans le registre qui comprend uniquement les recettes et les dépenses de l'œuvre. Pour reprendre une expression de Jean-Louis Biget, les paroisses sont bien "les filles des cités" : les consuls interviennent de manière déterminante tant dans le choix des jurés que dans l'affectation des dépenses ou le contrôle des comptes. Particulièrement soigné, ce document est décoré par de nombreux dessins et lettres ornées, grotesques et drôleries, rinceaux et feuillages.

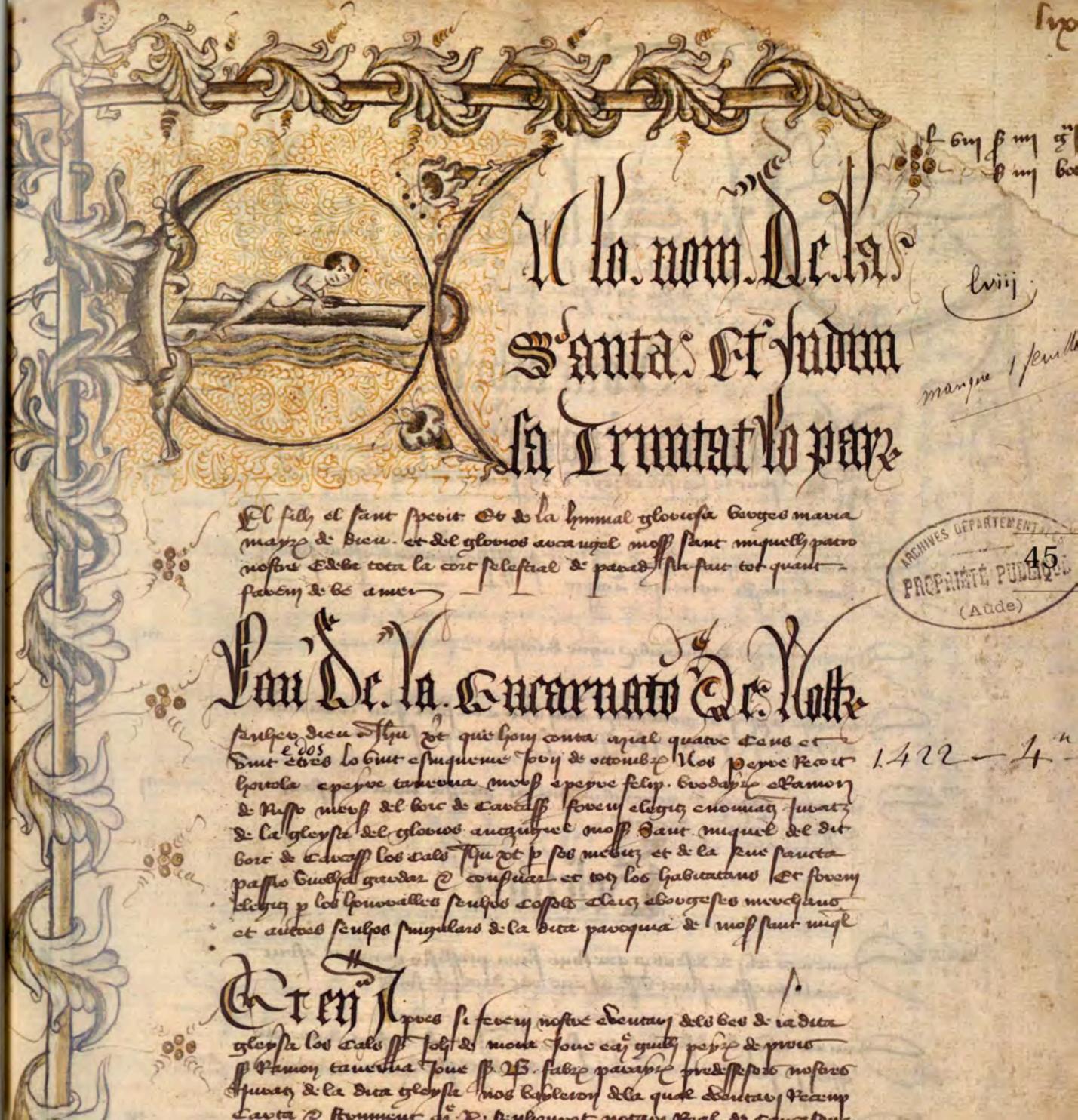
1417-1450.

1 registre papier,  
reliure cuir, original.

Occitan. 43 x 31 x 8 cm, 311 ff.

Archives départementales de l'Aude,

G 291.



U lo nom de la  
S'anta Et Judica  
la Trinitat lo par

El fill el sant spirit Et de la hmnal gloriosa verges maria  
mays de dieu. et de gloiros aucugel moss sant miquel patre  
nostre Edle tota la cort celestrial de paradys fa fait tot quant  
fabrem de be amey

Loi de la Encarnato de Nostra

Sanctes dieu ihu et qui hoy contra qual quatre dans et  
dunt edes lo but e purque soy de otombir Nos perre Ricot  
honda e pevre tancora moss e pevre felip. bodays clamon  
de Nisso moss de loic de cavall foren eligit enoniam juratz  
de la gleyse de gloiros aucugel moss sant miquel de dit  
borc de cavall los calis qui et p sos meuz et de la seu sancta  
pafro Guilha guarder e consular et tot los habitans Et foren  
eligit p los honoables seuzs capels clerg abogers mercans  
et autels seuzs singulars de la dita parroquia de moss sant miquel

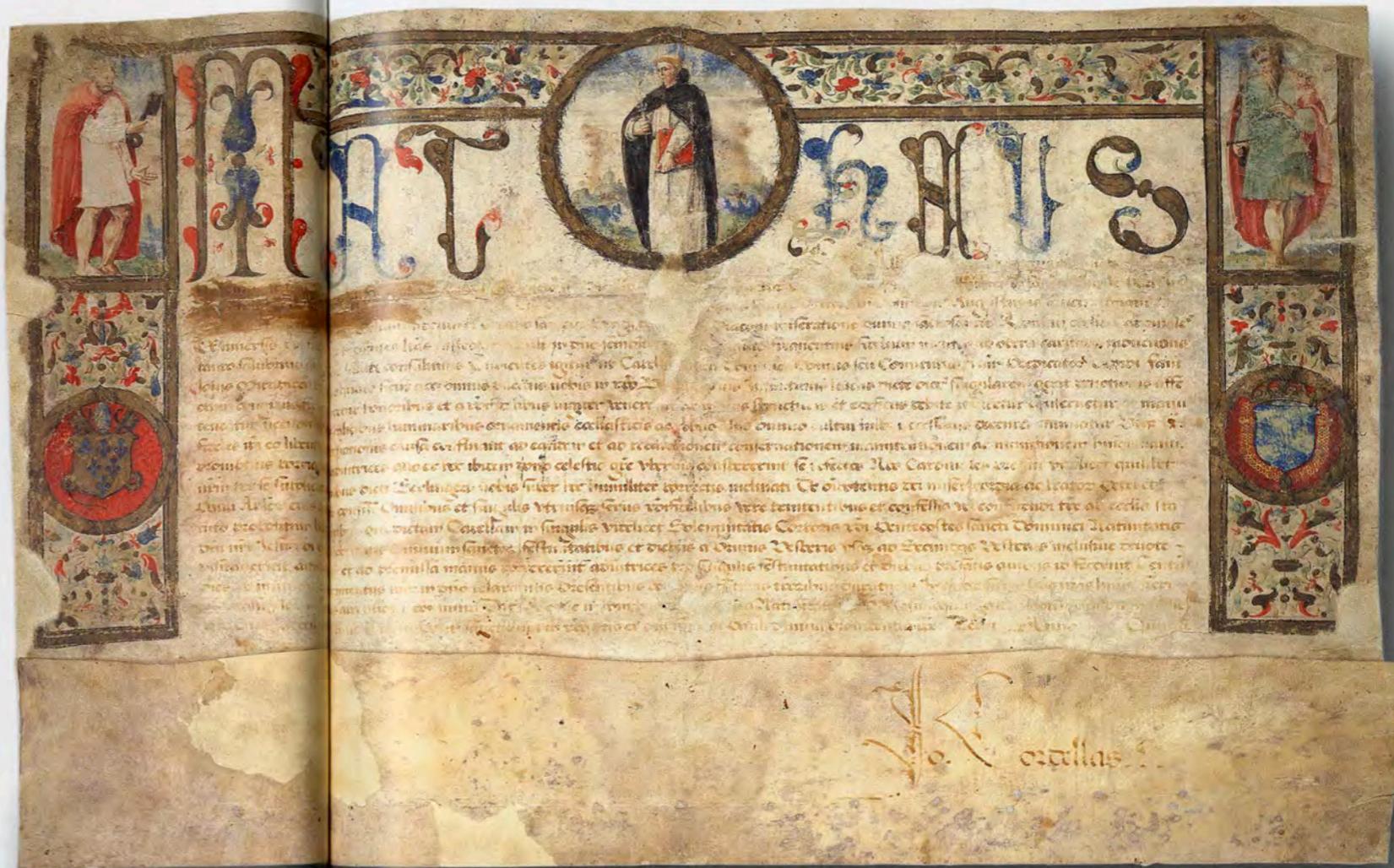
Et en l'apres si foren nosre edentay dels bes de ia dita  
gleyse los calis st joly de moue soue ca quilly peyre de piro  
p Ramon tancora que st. B. fabre parayre medes nosres  
juratz de la dita gleyse nos hableton de la qual duntay Peayre  
Cavall e Ramon de P. deubonant notay Rich de Cavall

## 8 / RESCRIT DU CARDINAL MATHIEU ACCORDANT UNE INDULGENCE AURONT VISITÉ LA CHAPELLE SAINT-DOMINIQUE DE FANJEUX.

Au printemps 1207, un débat oppose à quelques cathares languedociens un groupe de catholiques, au nombre desquels on compte saint Dominique. Chacune des deux parties inscrit sur un feuillet ses arguments et les remet à la partie adverse. Au cours de la nuit, les hérétiques cathares tentent de brûler le feuillet que leur a confié saint Dominique : en vain, ils jettent à trois reprises le texte dans le feu sans que celui-ci soit jamais atteint par les flammes. Le récit de ce miracle nous est connu par le cistercien Pierre des Vaux-de-Cernay qui situe la scène à Montréal alors que Jourdain de Saxe, auteur d'une vie de saint Dominique, place cet événement à Fanjeaux. En octobre 1325, pour commémorer le miracle du feu survenu cent-dix-huit ans auparavant, la communauté d'habitants de Fanjeaux et le monastère des dominicaines de Prouille obtiennent du roi de France Charles IV le Bel le droit d'acquérir la maison de Raymond de Durfort située à Fanjeaux pour y édifier une chapelle. Le pape d'Avignon Clément VII accorde en 1384 et 1385 des bulles octroyant des indulgences aux fidèles qui donneront des aumônes pour la construction. Le culte de saint Dominique à Fanjeaux

s'est développé dans cette chapelle. Avant la prise d'habit, les futures moniales allaient y faire dire la messe à laquelle elles communiaient. C'est en 1358 qu'est décidée la translation du couvent des frères prêcheurs qui désormais va s'élever non loin de la chapelle. Le rescrit (lettres pontificales émanant de la curie romaine) du cardinal Mathieu s'inscrit dans la liste des privilèges concédés par la chancellerie pontificale à ce lieu de culte. Le document, récemment restauré, offre une iconographie intéressante. Le personnage central représente saint Dominique revêtu de la tunique et du scapulaire blancs sous un manteau noir. De la main droite, il tient un lis, tandis que de la main gauche il soutient un livre : les Évangiles. Dans le cadre supérieur de la bordure droite, saint Pierre, tenant une clef, apparaît comme un vieillard barbu, revêtu d'un grand manteau rouge, tandis que dans l'angle opposé, on aperçoit saint Paul, la barbe pointue, également couvert d'un ample manteau rouge et tenant de la main gauche un glaive. Dans la marge gauche figurent les armes pontificales tandis qu'à droite, on peut distinguer l'écu royal.

## PLÉNIÈRE À CEUX QUI, S'ÉTANT CONFESSÉ ET AYANT COMMUNIÉ,



XVe siècle.

1 pièce parchemin, original.

Latin.

42 x 69 cm.

Archives départementales de l'Aude, H 265.

Bibl. : Neirinck (Danièle) et Durand-Roger (Guy). "L'église des Dominicains de Fanjeaux" dans *La sauvegarde de l'art français*, cahier 4, 1987, p. 91-107.

Montagnes (Bernard, o.p.). "Le couvent des prêcheurs de Fanjeaux" dans *Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France*, tome 54, 1994, p. 113-121.

# ARCHIVES PRIVÉES

Les papiers provenant des administrations publiques ne sont pas les seuls documents à avoir droit au nom d'archives et à mériter le respect. L'élargissement des champs de la recherche historique aux domaines de la vie économique et sociale, de l'ethnologie et des comportements individuels et collectifs a conduit les archivistes à diversifier leur collecte. Les entrées par voie extraordinaire (dons, legs, achats, dépôts) reflètent cette diversité.

Les Archives départementales de l'Aude ont ainsi pu, grâce à la générosité de particuliers et à la politique d'acquisitions menée par le Conseil général de l'Aude, enrichir leurs collections. Les chercheurs ont désormais à leur disposition des papiers d'hommes politiques tels ceux du radical Albert Sarraut, des archives d'entreprises depuis la savonnerie de Chalabre jusqu'aux mines de Salsigne, des archives syndicales comme celles de la F.E.N., des archives sportives essentiellement sur le rugby, des archives associatives et paroissiales ainsi que des fonds familiaux. Tous ces documents, souvent empreints de plus d'humanité que les froids et austères papiers administratifs, permettent aux historiens de donner plus de réalité et de vie à leurs conclusions.

9 / CARTULAIRE DE RAYMOND DE MONARD, BOURGEOIS DE CASTELNAUDARY.

10 / CARTULAIRE DE BERNARD GUILHEMAT, CHANOINE DE L'ÉGLISE COLLÉGIALE SAINT-MICHEL DE CASTELNAUDARY.

Le cartulaire (du mot *carta* : acte) est un recueil dans lequel sont transcrits les titres de propriété et les privilèges d'une personne physique ou morale. Le commanditaire souhaite ainsi disposer, sous une forme pratique, des documents les plus importants concernant ses biens fonciers tant pour l'aider à prouver ses droits que pour la bonne gestion de son domaine.

Connu dès le IX<sup>ème</sup> siècle, le cartulaire reste d'abord l'apanage d'institutions et de communautés ecclésiastiques ou de grands seigneurs.

A partir des XIII<sup>ème</sup>-XIV<sup>ème</sup> siècles, on voit apparaître des cartulaires laïques de petites seigneuries (de rang inférieur au comté) ou de particuliers. C'est dans cette catégorie que se classent les deux ouvrages présentés ici. L'un a été établi à l'initiative de Raimond de Monard, bourgeois de Castelnaudary. L'autre a été commandité en 1606 par Bernard Guilhemat, docteur en droit, chanoine de l'église collégiale Saint-Michel de Castelnaudary : il contient en particulier tous les actes relatifs à la succession

d'Anne de Lasserre, sa tante, veuve de Jean Pagès, coseigneur de Saint-Martin-Lalande.

Ces ouvrages, rédigés dans un laps de temps assez court, offrent l'intérêt majeur de montrer, acte après acte, quittance après quittance, comment se constitue un patrimoine foncier, souvent à l'échelle d'une vie. Les actes ne sont pas véritablement ordonnés (ni par type d'actes, ni par localisation géographique), comme on pourrait l'attendre d'un document de travail permettant l'administration du domaine.

En revanche, on a pris soin de donner à ces registres une force probatoire incontestable en faisant authentifier par un notaire toutes les transcriptions d'actes. La présentation particulièrement soignée de ces registres témoigne de l'attachement que leur portent leurs auteurs : utilisation du parchemin, support rare et beaucoup plus coûteux que le papier ; reliure en cuir frappée aux initiales de Raymond de Monard et ornée d'un décor sur les plats et la tranche, gardant la trace de fermoirs

métalliques ; présence d'enluminures et d'armoiries sur les pages de titre.

Autant de preuves que ces livres-cartulaires sont beaucoup plus le symbole de la réussite sociale d'un individu qu'un outil de gestion véritable.



Cartulaire de Bernard Guilhemat  
1563, 18 février - 1628, 19 février.  
1 registre parchemin de 111 ff., original.  
Français.  
35 x 25 cm.  
Archives départementales de l'Aude,  
53 J 98.

**D**ANS CE PRESENT liure sount inferés tous les Instrumans signes par les Noteres que les ont re teneus tant des Aquisitios Quitâses Acortz que tranfactiôs par moy Raimond de Monard faictes despuis la mort & trespas de Monsieur de Monard mon pere: auquel Dieu par sa sainte grace. face misericorde & me veillhe doner en mes afferes tout heur & prosperite,



Cartulaire de Raymond de Monard  
1579, 7 septembre - 1589, 4 juillet.  
1 registre parchemin, non folioté, original.  
Français.  
37 x 26 cm.  
Archives départementales de l'Aude, 3 J 188.

## 11 / COMPOIX-TERRIER DE PEXIORA

Durant tout l'Ancien Régime, dans les pays d'états dont fait partie le Languedoc, le compoix est le document de base pour la levée de l'impôt direct, la taille. En effet, en règle générale, dans les pays d'états\*, la taille est réelle et frappe les biens roturiers, sans tenir compte de la personnalité de leurs propriétaires qui peuvent être des nobles ou des ecclésiastiques. Bien que le registre présenté ici porte le titre "d'estimes", il s'agit pourtant bel et bien d'un compoix-terrier, comportant à la fois l'estimation des biens et leur allivrement. Dans un premier temps, des arpenteurs apprécient la valeur des biens : ce sont les estimes. Dans un deuxième temps, il faut traduire cette estimation en valeur fiscale : c'est l'allivrement (c'est-à-dire l'expression en livres de cette valeur fiscale). C'est sur la base de cet allivrement que l'impôt réel dû par chaque individu est ensuite calculé. De nombreux paramètres entrent alors en considération : nombre d'habitants de la communauté, montant global de l'imposition votée par les Etats, etc. Le compoix donne pour chaque propriétaire la liste de la totalité des biens non nobles qu'il possède dans la communauté. Chaque article ou item du compoix indique pour chaque possession la nature du bien (maison,

terre, vigne, etc.), la superficie, les confronts et l'allivrement. C'est un document exceptionnel pour l'histoire économique de l'Ancien Régime et la connaissance des parcellaires et des terroirs. La description des biens des contribuables est précédée généralement d'un préambule. Les quelques pages qui le composent renferment des renseignements fort utiles pour l'historien. On y trouve ainsi le nom des consuls en exercice, le tarif de l'allivrement et le nom de l'arpenteur appelé aussi agrimenseur ; il s'agit ici de maître Paul Alibert de Montréal. La page de garde du registre est ornée. On y lit tout d'abord le titre et le nom de la communauté, Pechieura. Cette graphie ancienne du XVI<sup>e</sup> siècle est la francisation du nom latin *Podium superianum* (colline élevée). S'intercalant entre les lettres du nom de Pechieura, un cuir porte les armoiries du lieu : d'or au mont surmonté d'un créquier aux feuilles de sinople, au chef de France. Ces armes s'apparentent à celle de la famille de Montbrun possessionnée en Lauragais. Les ouvrages sur Pexiora identifient les deux personnages comme étant l'un, l'évêque saint Blaise, l'autre un saint Raymond local. L'église paroissiale, dédiée primitivement à saint Jean-Baptiste comme l'atteste un document

de 1495, a été placée ensuite, sans que l'on en connaisse la date exacte, sous le patronage de saint Blaise, évêque martyr de Sébaste. Peut-être l'église avait-elle reçu les reliques de ce saint au cours du XVI<sup>e</sup> siècle. Quant au chevalier tenant la palme du martyr, correspond-il vraiment à Raymond, troisième prieur de la commanderie de Saint-Jean de Jérusalem installée à Pexiora depuis 1100 ? Rien ne permet de l'affirmer si ce n'est une dévotion locale très affirmée à Pexiora pour ce saint..

*\* Sous l'Ancien Régime, on distingue en France les pays d'états des pays d'élections. Les pays d'états sont ceux qui, en vertu des traités de réunion à la couronne, ont conservé le droit de s'administrer eux-mêmes, concurremment avec les agents royaux. Dans les pays d'élections, il n'y a pas d'assemblées régionales et l'administration y est exercée par les bureaux des finances et par des institutions constituées de magistrats, les "élections"*

Bibl. : *Compoix et cadastres du Tarn (XIV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> s.). Etude et catalogue, accompagnés d'un tableau des anciennes mesures agraires*. Albi, Archives et Patrimoine, 1992 (voir l'introduction historique très utile pour comprendre ce qu'est exactement un compoix). Faure (Robert). *Mes moissons en mon pays d'oc, "Puyssubran-en-Lauragais"*. Toulouse, 1977, 283 p.

# ESTIMES DV LIEV DE PECH

# IEV RA



1588.

1 registre papier,  
original.  
Occitan.  
32 x 24 cm.  
Archives  
départementales  
de l'Aude,  
4 E 2811 G 1.

12 / NÉCROLOGE DE L'ÉGLISE DE CARCASSONNE PRÉCÉDÉ  
D'UNE ORDONNANCE DE LOUIS JOSEPH DE CHÂTEAUNEUF  
DE ROCHEBONNE, ÉVÊQUE DE CARCASSONNE.

Les *nécrologes* (du grec *necros*, mort) sont des livres liturgiques destinés à garder en mémoire les noms des défunts pour lesquels les communautés monastiques ou canoniales sont tenues de prier au jour anniversaire de leur mort. Ces recueils se présentent sous la forme d'un calendrier où sont inscrits, généralement au jour de leur décès, les noms des défunts, éventuellement leur condition sociale, les donations qui ont été faites et les services religieux à célébrer. Les plus anciens nécrologes connus sont contemporains du haut Moyen Age. La Bibliothèque Nationale de France conserve le plus ancien nécrologe connu de l'église Saint-Nazaire (ms. lat. 5256), XIe-XIIIe siècle. Le nécrologe, ou plus exactement l'obituaire, présenté ici date du XVIIIe siècle. Les autorités ecclésiastiques ont jugé nécessaire de réviser l'ouvrage initial. Mgr. de Rochebonne, évêque de Carcassonne, alerté par les syndics du chapitre cathédral, considère qu'il est urgent "de diminuer le nombre des

obits (anniversaires) et des messes basses". En effet, les demandes de messes sont si nombreuses qu'une année ne suffit pas pour les célébrer. C'est le prébendier Guillaume Bêlichon qui réalise le manuscrit.

Le revers de la page de garde est décoré des armes du prélat qui est à l'origine de la révision du nécrologe : de gueules à trois tours d'argent posées 2 et 1 à trois créneaux. Ces armes, cantonnées de la mitre et de la crosse, sont surmontées d'une couronne à neuf fleurons. Emblème du corps épiscopal, le chapeau clérical domine l'écu et ses houppes retombent de chaque côté. Dans la partie inférieure est représenté un cœur de carnation avec, de part et d'autre, un oiseau perché sur une branche donnant naissance à des fleurs. Ces branches se greffent sur une devise écrite en noir sur un fond rouge "est cordis potius effusio quam mentis operatio", "l'épanchement du cœur est supérieur à l'œuvre de l'esprit".

NECROLOGI

UM

ECCLESIAE

CARNENSIS.

Die octavâ augusti horâ 2.â pomeridianâ

1725.

Opere guillelmi Belichon prebendarii dictæ  
ecclesiae. 1725.



1725.

1 registre parchemin, original.  
Latin et français.  
38 x 25 x 2,5 cm.  
Archives départementales de  
l'Aude, G 352.

### 13 / CARTE DU DIOCÈSE DE NARBONNE DRESSÉE SUR L'ORDRE DES ÉTATS GÉNÉRAUX DU LANGUEDOC.

En 1708, sur la proposition de Mgr. de La Berchère, archevêque de Narbonne, les Etats de Languedoc décident de faire écrire une histoire de la province. Ce travail est confié en 1715 aux bénédictins mauristes dom Claude Devic et dom Jean-Joseph Vaissete. Les Etats considèrent qu'un tel ouvrage "devrait être accompagné, non seulement d'une carte générale de la Province, mais même des cartes particulières de chaque diocèse" (Arch. dép. Hérault, C 4671). En 1724, cette cartographie est placée sous la responsabilité de Guillaume Delisle, premier géographe du roi. Malheureusement, celui-ci meurt en 1726 sans avoir pu la mener à bien. Il laisse toutefois une ébauche de projet. Les levés sont l'œuvre d'astronomes et de géomètres membres de la Société royale des Sciences de Montpellier. Leurs travaux portent sur près de 2000 lieues carrées de terrain. Une fois ces études préalables réalisées, les Etats se tournent vers le gendre de Guillaume Delisle, Philippe Buache, certainement le cartographe français le plus réputé.

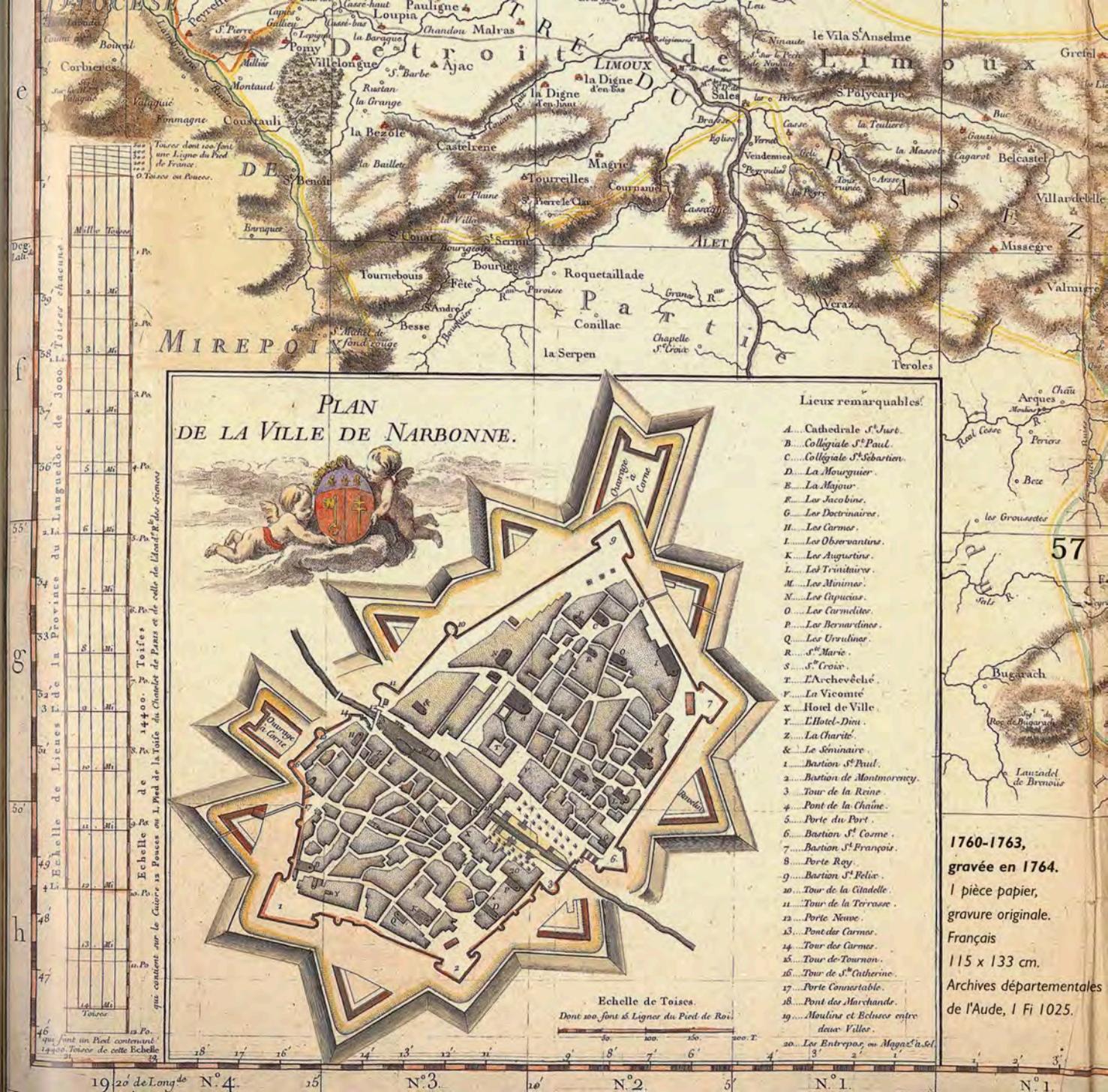
En dépit des difficultés rencontrées et des imperfections de certaines triangulations, la carte du diocèse de Narbonne paraît en 1764. Cette magnifique carte, au 1/86400, présente le diocèse subdivisé en archiprêtres, en cantons ou petits pays nommés détroits. Si des zones d'ombre soulignent le relief des massifs, par contre les données sur la végétation sont rares. Par les renseignements qu'elle fournit sur un grand nombre de villages, de monastères, d'églises, de chapelles, de ruines, comme par exemple au sud-ouest de Néviau la mention de "murs antiques", cette carte est un précieux outil de travail pour l'historien et l'archéologue. La carte est cantonnée par une rose des vents, par un plan de Narbonne, par la table alphabétique des principaux lieux et par la légende surmontée des armes de Languedoc.

Au cartouche principal, des amours emportent les armoiries de Mgr. Hugues de la Rocheaymon, archevêque de Narbonne de 1752 à 1762, président



des Etats, qui fit lever la carte. Dans un autre cartouche, un ange présente de biais les armes de Mgr. Arthur Dillon, archevêque de Narbonne de 1762 à 1790, à qui s'adresse la dédicace gravée sur une voile flottant au vent.

Bibl. : Dainville (François de). *Cartes anciennes du Languedoc XVIe-XVIIIe s.* Montpellier, Société languedocienne de géographie, 1961, 228 p.



**PLAN DE LA VILLE DE NARBONNE.**

**Lieux remarquables.**

- A... Cathédrale S<sup>t</sup> Just.
- B... Collégiale S<sup>t</sup> Paul.
- C... Collégiale S<sup>t</sup> Sébastien.
- D... La Mourguière.
- E... La Mayour.
- F... Les Jacobins.
- G... Les Doctrinaires.
- H... Les Carmes.
- I... Les Observantins.
- K... Les Augustins.
- L... Les Trinitaires.
- M... Les Minimes.
- N... Les Capucins.
- O... Les Carmélites.
- P... Les Bernardines.
- Q... Les Ursulines.
- R... S<sup>t</sup> Marie.
- S... S<sup>t</sup> Croix.
- T... L'Archevêché.
- V... La Vicomté.
- X... L'Hotel de Ville.
- Y... L'Hotel-Dieu.
- Z... La Charité.
- 1... Le Séminaire.
- 2... Bastion S<sup>t</sup> Paul.
- 3... Bastion de Montmorency.
- 4... Tour de la Reine.
- 5... Pont de la Chaîne.
- 6... Porte du Port.
- 7... Bastion S<sup>t</sup> Come.
- 8... Porte Ray.
- 9... Bastion S<sup>t</sup> Felix.
- 10... Tour de la Citadelle.
- 11... Tour de la Terrasse.
- 12... Porte Neuve.
- 13... Pont des Carmes.
- 14... Tour des Carmes.
- 15... Tour de Tournon.
- 16... Tour de S<sup>t</sup> Catherine.
- 17... Porte Comtable.
- 18... Pont des Marchands.
- 19... Moulins et Belises entre deux Villes.
- 20... L'Entrepas, ou Mignon à la Sol.

Echelle de Toises.  
Dont 100 font 15 Lignes du Pied de Roi.

1760-1763,  
gravée en 1764.  
1 pièce papier,  
gravure originale.  
Français  
115 x 133 cm.  
Archives départementales  
de l'Aude, I Fi 1025.

## LIVRES & REVUES

**On l'oublie trop souvent, les collections des Archives départementales ne se limitent pas aux seuls documents. Elles comprennent également un nombre assez conséquent de livres et de revues, plus particulièrement spécialisés en histoire locale et régionale.**

**Cette bibliothèque constituée dès 1880 pour aider les historiens dans leurs recherches et dans l'interprétation des documents, continue à s'accroître régulièrement. Elle compte plus de 1000 titres de périodiques et près de 6000 ouvrages, dont certains sont anciens et assez rares. Les saisies opérées lors de la séparation des Eglises et de l'Etat en 1905, l'achat de la bibliothèque de l'architecte et érudit carcassonnais, Léon Nelli (1864-1934), sont pour l'essentiel à l'origine de la constitution de ce fonds patrimonial. Les ouvrages à caractère religieux (livres liturgiques, livres de dévotion, recueils de droit canon) ainsi que la littérature occitane et méridionale sont particulièrement bien représentés.**

14 / NOUVEAU RECUEIL D'OSTÉOLOGIE ET DE MYOLOGIE  
DESSINÉ D'APRÈS NATURE PAR JACQUES GAMELIN...  
TOULOUSE, IMPR. J.F. DESCLASSAN.

Fils d'un fabricant drapier, Jacques Gamelin naît à Carcassonne en 1738. Il y fait ses études au collège des Jésuites. Puis son père le place à Toulouse, chez le baron de Puymaurin, maître de deux manufactures royales, pour qu'il apprenne la comptabilité. Inscrit à l'Académie royale de peinture, il devient l'élève de Pierre Rivalz. Après un séjour à Paris (1761-1765) où il fréquente l'un des meilleurs ateliers de la capitale, il part pour l'Italie où il connaît de réels succès. Il excelle alors notamment dans la peinture de batailles. Il épouse en 1771 une aristocrate vénitienne et revient à Toulouse en 1774.

Si on connaît bien Jacques Gamelin le peintre, par contre ses talents de graveur sont méconnus. Or, lorsqu'on feuillette les deux recueils d'ostéologie et de myologie, on se trouve devant une œuvre qui allie à la fois la précision médicale et le plaisir de l'œil. Le décès du père de l'artiste survenu en 1775 permet à ce dernier, compte tenu de l'héritage, de réaliser ce projet qu'il nourrit depuis de nombreuses années. Engageant toute sa fortune, Jacques

Gamelin s'établit à Toulouse où il construit un immense atelier comprenant une salle de dissection et de dessin. Il n'hésite pas à engager des préparateurs "qui s'isolent, exposent et présentent les pièces anatomiques" comme le précise le Dr. Charles Azibert. Sur chaque planche les os sont dessinés avec une grande minutie, classifiés et désignés sous leur nom français et leur nom latin.

Le folio 27 propose une énumération descriptive des os et des orifices du maxillaire inférieur et de l'ethmoïde (os de la base du crâne criblé de trous) tels qu'on peut les voir figurer sur le folio 28, au dessous d'un crâne montrant le maxillaire en place. Dans un souci de lisibilité, Gamelin utilise à la fois le trait fin et l'eau-forte poussée au noir. Au bas du folio 27 figure une vignette où le monde des morts s'invite chez les vivants. Représentés dans un intérieur, des hommes et des femmes insouciantes, appartenant certainement à la noblesse, voient leur réunion brutalement interrompue par l'intrusion d'un groupe de squelettes symbolisant la mort. L'effroi se lit sur tous les visages et plus particulièrement sur

celui d'une femme assise au premier rang qui voit surgir d'une tombe ouverte à ses pieds un revenant qui agrippe le bas de sa robe pour l'entraîner dans l'au-delà, obéissant ainsi à la sentence gravée sur la pierre tombale "Il faut partir". Cette proximité de la mort est d'autant plus palpable que le cimetière se confond avec le salon. Les mausolées deviennent éléments de décoration et les dallages du sol sont identiques aux dalles des tombes.

1779.

Livre imprimé, premier tome,  
édition originale.

Français et latin.

56 x 42 cm.

Archives départementales de l'Aude,  
N°5511.



## 15 / CAHIERS DE DOLÉANCES DES COMMUNAUTÉS DE MAS-DES-COURS, MIREPEISSET, MONTREDON, NARBONNE, ORNAISONS, PENNAUTIER, PEYRIAC-DE-MER.

Le 2 août 1788, Louis XVI décide de réunir les Etats généraux le 1er mai 1789. Il se résout à cette démarche pour trouver une solution à la crise financière : il faut sortir le Trésor public de la situation de banqueroute où il se trouve et pour cela obtenir un effort fiscal supplémentaire.

Les Etats généraux n'ont pas été réunis depuis 1614 et cette nouvelle est accueillie avec enthousiasme. Chacun des trois ordres, noblesse, clergé et Tiers état, doit élire des députés aux Etats généraux et rédiger, conformément à la tradition, des cahiers de doléances : "Sa Majesté a désiré que des extrémités de son royaume et des habitations les moins connues, chacun fût assuré de faire parvenir jusqu'à elle ses vœux et ses réclamations".

L'élection des députés du Tiers Etat se fait à plusieurs degrés. Dans les campagnes, les assemblées primaires réunies dans le cadre des paroisses désignent les députés à l'assemblée générale de la sénéchaussée et mettent par écrit leurs remontrances.

L'administration n'a donné aucune directive pour la rédaction des cahiers de doléances. Toutefois, des modèles circulent et on rencontre nombre

d'articles stéréotypés. Il n'en demeure pas moins que ces documents sont un témoignage de premier ordre sur la vie dans les campagnes et l'état de l'opinion à la veille de la Révolution française.

Le roi n'est jamais mis en accusation : ses sujets lui font confiance pour mettre un terme aux abus. Les principales revendications concernent la fiscalité ; les populations se plaignent de la lourdeur des impôts et surtout de l'inégalité de leur répartition.

Ainsi peut-on lire dans l'article 20 du cahier d'Ornaisons : "pour mettre fin à la misère des agriculteurs, on devrait nous décharger contre les décimateurs qui nous emportent la dixième partie de nos grains et huiles"...

La communauté de Mas-des-Cours fait également entendre sa voix et réclame l'égalité pour tous devant la loi : "l'impôt réel sera prélevé sur toute sorte d'immubles [immeubles] et l'impôt personnel sur toute sorte de personnes"...

La justice est elle aussi au centre des revendications. Trop lente, trop complexe, trop coûteuse, elle n'est pas la même pour tous et une réforme s'impose. A Pennautier, la communauté

demande de "réformer les abus de la justice civile et criminelle, ... simplifier la forme des procédures, ... réduire les frais...".

Les paysans cherchent à faire prendre conscience au roi de l'extrême vulnérabilité de leur condition, soumise bien souvent aux caprices climatiques.

Ils réclament "les secours, les prêts et les encouragements de l'administration" lorsque "des averses d'eau, des inondations subites, des vents impetueux, des froids excessifs détruisent les semences, font périr les arbres, notamment les oliviers (comme il vient d'arriver) et réduisent les cultivateurs à la plus affreuse misère" (cahier de doléances de Mirepeisset).

Bien qu'ils demeurent très respectueux des institutions, du roi et de l'Eglise, les cahiers de doléances témoignent d'un changement profond des mentalités ; ce ne sont plus des sujets qui s'expriment mais des citoyens qui réclament une reconnaissance.

Cahier de doléances, plaintes Et  
Et remontrances de la communauté du mas  
Des cours diocèse et senechaussée de carcassonne  
L'an mil sept cent quatre vingt neuf et le  
vingt deuxieme mars L'advant nous Antoine Barthélemy  
officier public président a la présente assemblee  
La absence de Monsieur le Juge  
Le Tiers Etat de la communauté du mas des cours  
semble en conformité de l'article XXVIII du  
ment fait par le Roy, pour l'exécution des  
lettres de convocation aux Etats Généraux du royaume  
Considerant que les auspices sous lesquels la nation  
se trouve assemblee, annoncent a la France qu'elle  
aura bientôt du doubler pour lequel son Roy et ses  
peuples sont faits

1789, mars.

7 cahiers papier,  
originaux.

Français.

24 x 18 cm,

38 x 25 cm.

Archives  
départementales  
de l'Aude,  
B 3179.

## 16 / DIPLÔME OCTROYANT LE TITRE DE BARON D'EMPIRE À JOSEPH VICTORIEN SICARD, CHEF DE BATAILLON AUX CHASSEURS À PIED.

Soucieux de rallier les élites de l'Ancien Régime et la bourgeoisie issue de la Révolution, Napoléon 1er rétablit les titres nobiliaires. En 1804, des titres héréditaires princiers sont conférés aux membres de la famille impériale ainsi qu'à quelques grands officiers. Le décret du 1er mars 1808 restaure officiellement la noblesse, instituant une hiérarchie entre les différents titres : prince, duc, comte, baron, chevalier. En mai 1810, Joseph Victorien Sicard reçoit, en récompense de ses faits d'armes, le titre de baron d'Empire. Originaire de Caunes-Minervois où il a vu le jour le 28 octobre 1773, il s'est engagé en mars 1793 comme soldat au cinquième bataillon de volontaires nationaux de l'Aude. En 1796, il a pris part à la bataille d'Arcole. Après avoir effectué, en 1804, un bref passage à l'armée des Côtes de l'Océan, il a été affecté à la Grande Armée. Au début de l'année 1808, ses mérites lui valent une première dotation de mille francs. En septembre 1808, il est promu chef de bataillon. En 1810, il est nommé à l'armée d'Espagne et reçoit au mois de mars une seconde dotation de deux mille francs de rente annuelle.

Par l'octroi d'un titre nobiliaire, Napoléon récompense un serviteur fidèle dont il a déjà reconnu la valeur militaire en lui décernant la légion d'honneur et le titre de chevalier d'Empire en 1808. L'empereur rétablit également le droit aux armoiries, spécifiant que nul ne peut en faire usage s'il ne les a pas reçues par des lettres patentes officielles, délivrées par le Conseil du sceau des titres. Le droit héraldique du Premier Empire est rigoureux. Ce qui fait son originalité, c'est l'introduction à l'intérieur de l'écu des marques ou "signes" de dignité, précisant le titre ou la fonction du possesseur. Ainsi les armoiries de Joseph Victorien Sicard, figurant sur le diplôme, répondent-elles aux prescriptions édictées : elles portent à senestre un franc-quartier de gueules chargé d'une épée d'argent, signifiant par là que le possesseur des armoiries est un baron militaire. Cette appartenance se traduit également par la présence d'un timbre (motif au dessus de l'écu) composé d'une toque retroussée de vair et surmontée de trois plumes, accostée de deux lambrequins. Par ailleurs, on constate au bas de l'écu la présence de la croix de la légion d'honneur.

Le diplôme était authentifié par le sceau impérial de cire rouge, à présent détaché. Sur l'avant, on voit l'empereur, de face, assis sur son trône, vêtu à l'antique, la tête ceinte de lauriers, tenant le sceptre à droite et la main de justice à gauche. Ainsi que l'indiquent les mentions figurant au bas du trône impérial, le sceau est l'œuvre de Guy Antoine Brenet, graveur en médailles (1740-1846), œuvrant sous la direction de Dominique Vivant Denon (1745-1825), directeur général des musées. Au revers du sceau, figure au centre l'aigle impériale, entourée du grand cordon de la Légion d'honneur. L'aigle et le cordon sont posés sur le sceptre et la main de justice mis en sautoir. La légende se lit ainsi : Napoléon empereur des Français, roi d'Italie, protecteur de la confédération du Rhin. Il s'agit du sceau impérial des titres qui n'a été réalisé que fort tardivement, certainement après 1806.

Bibl. : *Grands notables du Premier Empire. Notices de biographie sociale...* Paris, éd. du C.N.R.S., 1980 (Aude, notices de Jean-Claude Gegot). *Napoléon tel qu'en lui-même*. Paris, Archives nationales, juin-décembre 1969, 144 p. Pastoureau (Michel), *Traité d'héraldique*. Paris, éd. Picard, 1979, 366 p.



1810, 23 mai.

1 pièce parchemin, original, trace de scellement, sceau détaché.

Français.

46 x 61,5 cm.

Archives départementales de l'Aude, 3 J 40.

17 / CAHIER D'ÉCRITURE ÉTABLI EN HOMMAGE À ARNAUD  
COUMES, MAIRE DE CARCASSONNE, PAR LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE  
DES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES DE CARCASSONNE.

Fondée en 1680 à Reims par Jean-Baptiste de La Salle, la congrégation des frères des Ecoles chrétiennes est composée de religieux voués exclusivement à l'éducation chrétienne des enfants et jeunes gens pauvres. Dès 1738, un établissement de la congrégation est fondé à Carcassonne à l'initiative de Mgr. Bazin de Bezons, évêque du diocèse, dans l'ancien local de l'officialité (tribunal ecclésiastique). Supprimée lors de la Révolution, l'institution n'est restaurée qu'en 1821 et occupe, alors, des locaux situés rue du Grand séminaire (actuelle rue Aimé Ramond).

Très appréciée des Carcassonnais, l'école des frères fait l'objet en 1834 d'une lettre du maire au préfet (Arch. dép. Aude, 1 V 169). "La population, écrit-il, a une tendance très prononcée pour les frères, le conseil municipal apprécie leur zèle, leurs efforts, l'ordre et la bonne tenue de leurs écoles". Arnaud Coumes, maire de Carcassonne entre 1837 et 1848, reçoit "par la reconnaissance des élèves des frères des

écoles chrétiennes" un cahier d'écriture réalisé durant l'année 1843. Cet opuscule d'une vingtaine de folios est d'autant plus intéressant qu'il nous dévoile un aspect majeur de l'éducation chez les frères des Ecoles chrétiennes, la "conduite" ou enseignement de l'écriture. Les maîtres enseignent à leurs élèves la calligraphie et gothiques, cursives, coulées et bâtardes font ainsi partie des exercices obligatoires. La renommée d'une école se juge, d'ailleurs, souvent au talent des maîtres de calligraphie. L'apprentissage se fait par la copie de modèles où la taille des lettres varie, dix huit millimètres pour les débutants, puis successivement, douze, six, trois et enfin deux. Les exemples écrits à la main et suspendus devant l'écolier sont tirés de recueils de planches, et chaque établissement est tenu d'en avoir plusieurs. Si les plus jeunes ne copient que des lettres, les plus aguerris passent aux exemples en lignes : petits textes empruntés à la bible et aux auteurs spirituels pour édifier les enfants et les

former à la vertu. Ce sont ainsi des planches entières d'exemples, recopiées dans leurs moindres détails ; (textes, ruches, entrelacs et dessins à la plume), qui furent remises au premier magistrat de la ville. La planche présentée fait apparaître des oiseaux en marge du texte. Dans la partie inférieure, un héron, tenant en son bec un poisson, s'avance dans les roseaux tandis qu'un autre volatile couve ses œufs et écarte ses ailes dans une attitude d'intimidation. Le texte, inspiré de la morale chrétienne, prône l'esprit de sacrifice face aux joies et aux plaisirs.

1843.

1 cahier papier non folioté, original.  
Français.  
36 x 23 cm.  
Archives départementales de l'Aude,  
3 J 943.

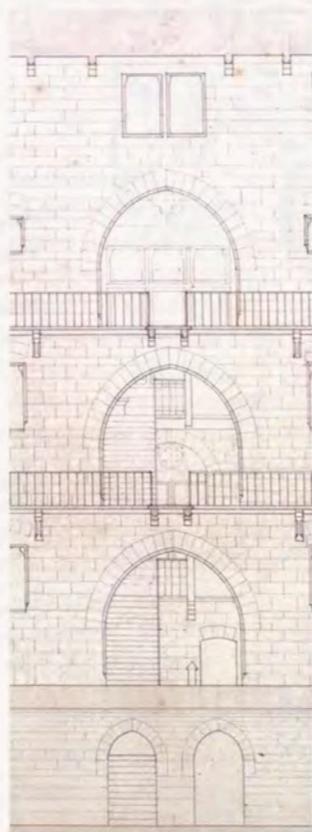


Pourquoi cherchez-vous le repos, puis  
que c'est pour le travail que vous êtes né.  
Suffisez-vous à la patience plutôt qu'aux  
consolations, et à porter la croix plutôt qu'à  
vivre dans la joie. Dieu est ce d'être les  
personnes du siècle qui n'accepteraient  
pas volontiers les joies et les consolations  
spirituelles, s'il pouvait toujours  
les ressentir? Car les consolations  
spirituelles surpassent de beaucoup  
toutes les délices de  
monde et tous les plaisirs  
de la chair.

## 18 / PROJET DE RESTAURATION DE LA FAÇADE DE L'HÔTEL-DIEU DE NARBONNE PAR EUGÈNE VIOLLET-LE-DUC.

L'Hôtel-Dieu de Narbonne correspond à l'ancien hôpital Saint-Paul appelé aussi hôpital des pauvres du bourg. Les origines de cet établissement remontent au milieu du XIIe siècle. On peut penser que cette maison citée pour la première fois dans un testament de 1149, procède de l'aumônerie de la basilique Saint-Paul. Si on prend en compte cette hypothèse, l'hôpital se serait "communalisé" au cours de la deuxième moitié du XIIe siècle, passant sous la direction des bourgeois de la ville. Située à l'est de l'église Saint-Paul et plus précisément entre celle-ci et la Porte Saint-Paul par où sort de la ville la voie domitienne en direction de Perpignan, cette maison a été maintes fois transformée et agrandie. Jusqu'en 1643, l'administration de l'hôpital revient aux consuls de la ville. Toutefois, devant les carences de fonctionnement, le conseil de la ville confie l'administration de l'établissement à six directeurs. En 1785, l'hôpital prend la dénomination d'Hôtel-Dieu. C'est au mois d'août 1839 que Viollet-le-Duc découvre Narbonne afin d'y étudier un projet pour terminer l'église Saint-Just. La coupe et l'élévation réalisées en 1848 s'inscrivent dans un contexte de travaux effectués à

l'Hôtel-Dieu. Au mois de mars 1849, M. Costanier reçoit la charge de surveiller tous les travaux entrepris à l'Hôtel-Dieu de Narbonne. Grâce à ses soins et à la surveillance exercée, ces travaux sont réalisés dans de bonnes conditions. Les talents d'architecte d'Eugène Viollet-le-Duc ainsi que l'importance de ses réalisations dans des monuments tels que la Cité de Carcassonne, l'Hôtel de Ville de Narbonne ou bien la cathédrale Notre-Dame de Paris peuvent faire oublier sa virtuosité de dessinateur. Pourtant, dans ses mains, le crayon et la plume peuvent être d'un précieux concours tant pour l'historien que pour l'archéologue. En effet, Eugène Viollet-le-Duc fouille la statuaire, les jubés, les décors d'un clocher ou d'une crypte, faisant apparaître maints détails des œuvres. Pour cet homme, le dessin est "fait pour comprendre et donner à comprendre" pour reprendre une expression de Bruno Foucart. Scalpel du dessinateur, le crayon, bien guidé, arrive à traduire l'âme du monument. Ainsi, le "tout est plein d'âme" de Victor Hugo peut s'appliquer à l'œuvre picturale du restaurateur des remparts de Carcassonne, ce grand romantique des années 1850-1860.



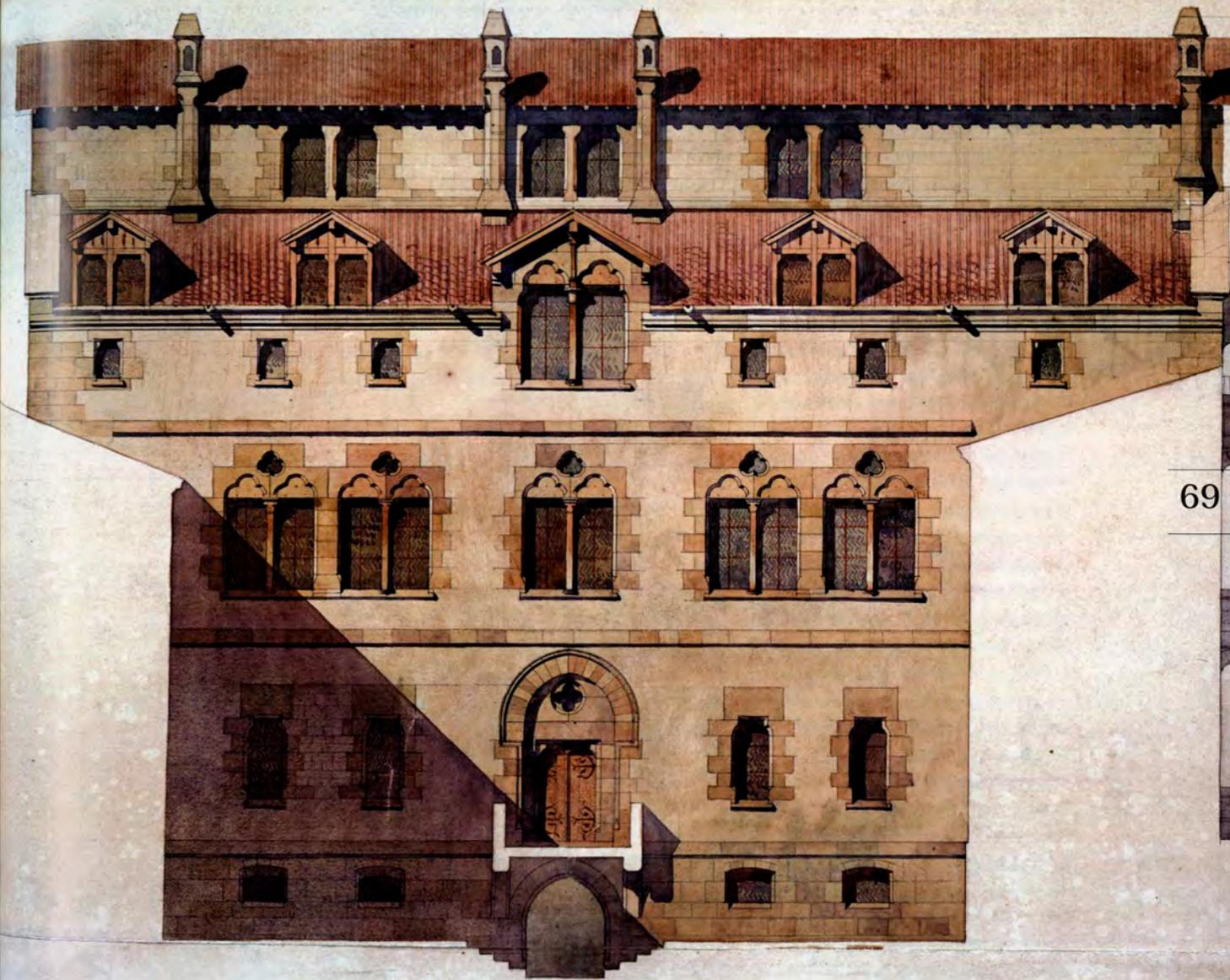
1848.

*1 pièce papier, original.*

*46 x 61 cm.*

*Archives départementales de l'Aude,*

*3 J 77.*

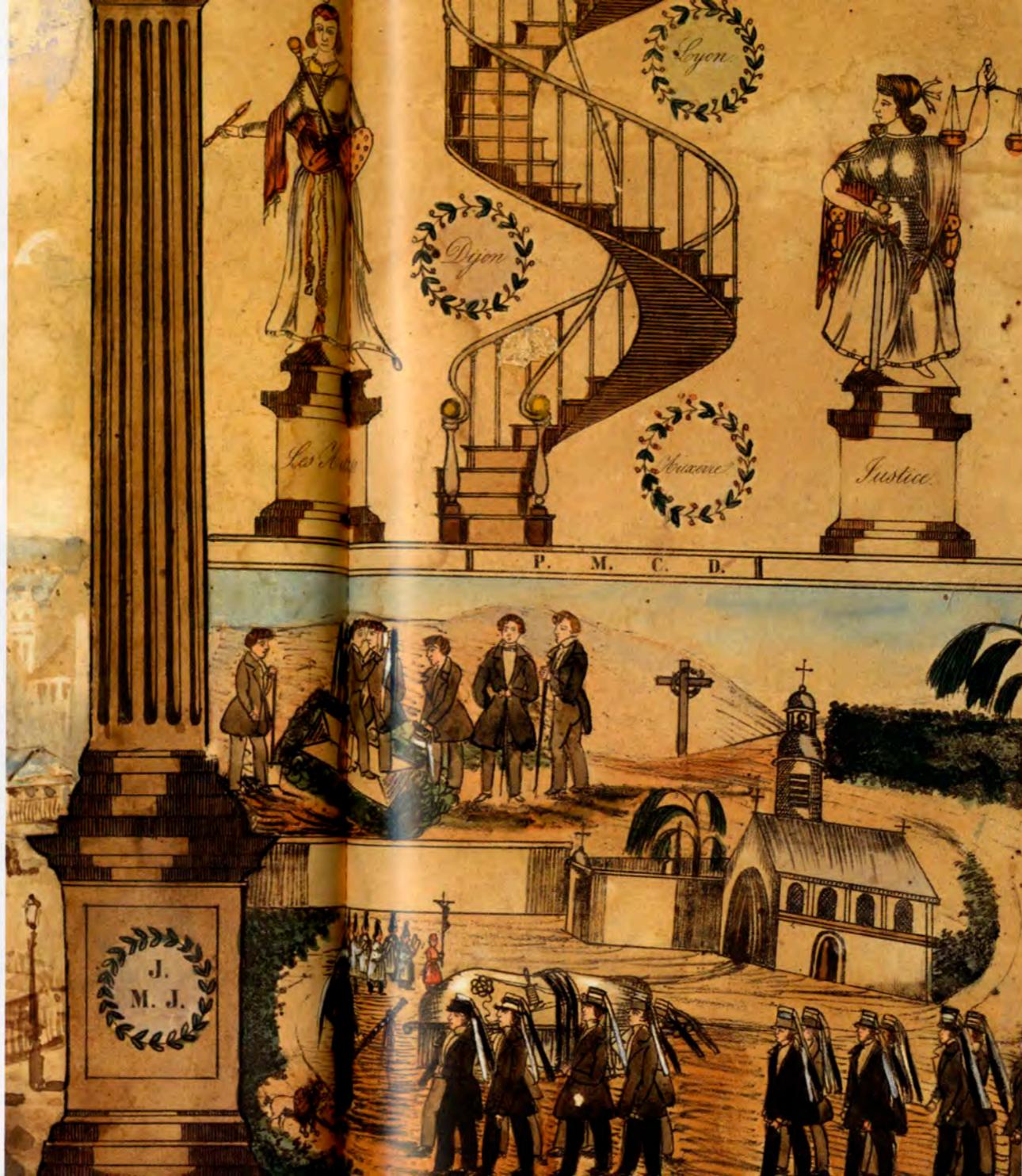


ΕΠΙΣΤΑΣΙΟΝ ΣΥΡ ΛΑ ΚΟΥΡ

## 19 / DIPLÔME DE COMPAGNON CHARPENTIER DU DEVOIR DE PIERRE SÉNÈGRE.

Jusqu'aux dernières décennies du XIXe siècle, tout compagnon du tour de France qui cessait de voyager afin de se fixer dans une ville précise (pour s'y installer et/ou pour se marier) devait remercier sa société compagnonnique. Cette coutume se traduisait concrètement par une cérémonie bien sympathique au cours de laquelle le compagnon désormais sédentaire prenait congé du compagnonnage en sa qualité d'itinérant. Cette occasion était souvent le prétexte, dans de nombreux corps de métier, à la remise d'un certificat de remerciement qui, selon les rites en vigueur dans le compagnonnage, prenait diverses formes : simple parchemin d'une dizaine de lignes revêtu de quelques signatures de responsables compagnonniques, gourde en faïence présentant de nombreuses inscriptions ou gravures faisant référence aux diverses étapes du tour de France, lithographie symbolique se rapportant aux légendes compagnonniques, etc. Dans le cas des compagnons charpentiers du devoir (rite Soubise), un diplôme particulier était offert à celui qui quittait le tour de France. Tel fut le cas pour le dénommé Pierre Sénègre, compagnon charpentier du devoir. En haut du diplôme, figure l'inscription très

caractéristique des compagnons charpentiers Soubise : "Gloire et Honneur aux Bondrilles, compagnons passants charpentiers". L'expression "Bondrilles" nous permet de distinguer les charpentiers du devoir de ceux du devoir de liberté (appelés Indiens), autre rite compagnonnique en vigueur chez les charpentiers de l'époque mais qui se référait au roi Salomon. On distingue, juste en dessous de la banderole, quelques lettres initiales comme U (Union), P (Progrès), S (Sagesse), F (Force), placées au centre de couronnes tressées dont la vocation est de rappeler les vertus majeures du compagnonnage. Tenues par des angelots ou des chérubins, deux draperies de soie rouge abritent quelques maximes évocatrices de Soubise (à gauche) ou de l'ambiance de gaieté qui doit marquer toute fête compagnonnique (à droite). Au centre du document, figure un grand chef-d'œuvre de charpente qui, en fait, se veut l'allégorie du temple de Jérusalem, chantier mythique où, selon la légende, l'ordre des compagnons aurait été créé. On remarquera notamment, dans les combles de la charpente, Jésus enfant auprès de saint Joseph, patron protecteur des compagnons charpentiers du rite Soubise.



Encadrant le temple, deux escaliers torsadés se partagent la latéralité du document. Symboles de l'élévation professionnelle, sociale et spirituelle du compagnon, ils débouchent sur des ouvertures qui forment avec celle surmontant le temple un triptyque triangulaire très symbolique faisant référence à la construction légendaire du temple de Jérusalem.

Représentées sous la forme de huit statues à l'antique disposées en deux niveaux de quatre, les vertus majeures du compagnonnage sont ici exaltées : au bas des escaliers "Les Arts, Justice, Industrie et Sagesse", au sommet des escaliers "Apollon", "La Renommée" (représentée deux fois) et "La Vérité". On notera tout particulièrement, placé dans des couronnes de laurier, le nom de toutes les villes du tour de France des charpentiers. Au total, quatorze villes qui, d'Agen à Auxerre, en passant par Paris ou Lyon, constituaient le cadre du voyage formateur des charpentiers. Cela ne signifie pas pour autant qu'elles résument le véritable tour de France de Pierre Sénègre qui, vraisemblablement, n'en aura visité que sept à huit, comme la plupart de ses autres collègues itinérants. En réalité, ce diplôme est préimprimé. Seule la partie située entre les deux colonnes du Temple est laissée

1853.  
1 affiche papier.  
Français.  
74 x 57 cm.  
Archives  
départementales  
de l'Aude,  
5 J 77-1.



à la libre appréciation du commanditaire du diplôme. En règle générale, un artiste peintre local avait pour mission de représenter le plus fidèlement possible le visage du compagnon que l'on voulait honorer. On remarquera que le compagnon Sénègre a souhaité se faire représenter devant la ville de Paris, place de la Bastille. Les rubans violets, jaunes, verts et rouges qui surplombent le personnage correspondent aux couleurs symboliques en usage chez les charpentiers du devoir de cette époque.

Le compagnon Sénègre est représenté en tenue solennelle de compagnon, portant costume et haut-de-forme autour duquel sont enroulées les couleurs qui témoignent de son état de compagnon charpentier. Il tient en main droite sa canne, autre élément majeur de la symbolique compagnonnique. Dans la partie inférieure de la lithographie, surmontant les

cinq rectangles qui abritent les maximes, on distingue deux scènes différentes où, chaque fois, un groupe de compagnons accomplit des obligations rituelles. A gauche, on peut apercevoir Marie Madeleine, patronne du compagnonnage du devoir. La sainte est représentée ici devant le massif de la Sainte-Baume, en Provence, lieu où elle se serait retirée durant trente-trois ans avant d'y mourir. La scène illustre le pèlerinage des compagnons à la Sainte-Baume qui était obligatoire à l'époque de Pierre Sénègre. Un petit texte, en dessous de la vignette, confirme l'importance de ce pèlerinage.

La scène de droite illustre quant à elle l'enterrement d'un compagnon et les honneurs qui doivent lui être rendus en cette occasion. Du jour où il a été reçu compagnon jusqu'à sa mort, un compagnon doit toujours être accompagné et soutenu par ses frères. Le texte figurant dans le rectangle inférieur se veut comme un hommage :  
*"Puisse un dernier asile où l'escortent ses frères  
Du prix de ses vertus effacer ses misères  
Ci-gît le Corps, l'Âme est aux Cieux  
Pendant une longue carrière  
Il fut probe et laborieux  
Pour son repos, passant, une prière."*

Dans le dernier bandeau du bas de la lithographie, encadré par l'allégorie des quatre saisons, figure en bonne place l'inscription si importante qui atteste de la qualité compagnonnique de Pierre Sénègre dit "Carcassonne le Sn (le Soutien) du devoir, compagnon passant charpentier, Bondrille pour la vie, reçu à Toulouse le 19 mars 1853". Au XIXe siècle, Toulouse était une ville majeure pour les charpentiers. Seule Lyon avait une réputation encore plus grande sur le tour de France. C'est donc à Toulouse, après avoir fait ses preuves par la présentation d'un chef-d'œuvre, que Pierre Sénègre a été reçu compagnon charpentier du devoir, le jour de la Saint-Joseph 1853. Témoignage d'une époque où le compagnonnage encadrait encore une grande partie du monde ouvrier, ce diplôme figura longtemps dans l'atelier de travail ou dans une salle privée du domicile de Pierre Sénègre avant d'être déposé par ses descendants auprès des Archives départementales de l'Aude. Près d'une quarantaine de lithographies de ce type ont été recensées en France à ce jour.

François Icher

Bibl. : Icher (François). *La France des compagnons*. Paris, La Martinière, 1994.

Icher (François). *Les compagnons ou l'amour de la belle ouvrage*. Paris, Gallimard, 1995.

Icher (François). *Petit dictionnaire du compagnonnage*. Paris, Desclee de Brouwer, 2000.

## 20 / APPEL LANCÉ AUX HABITANTS DE COUFFOULENS-CORNÈZE POUR QU'ILS SE RENDENT À LA MANIFESTATION VITICOLE DE CARCASSONNE.

Le 26 mai 1907, la vieille bastide de Carcassonne est prise d'assaut par 220 000 manifestants. Pour quelles raisons tous ces viticulteurs ont-ils répondu aux appels de la presse et des affiches placardées dans les villages et sont-ils venus faire part au gouvernement de leur mécontentement ?

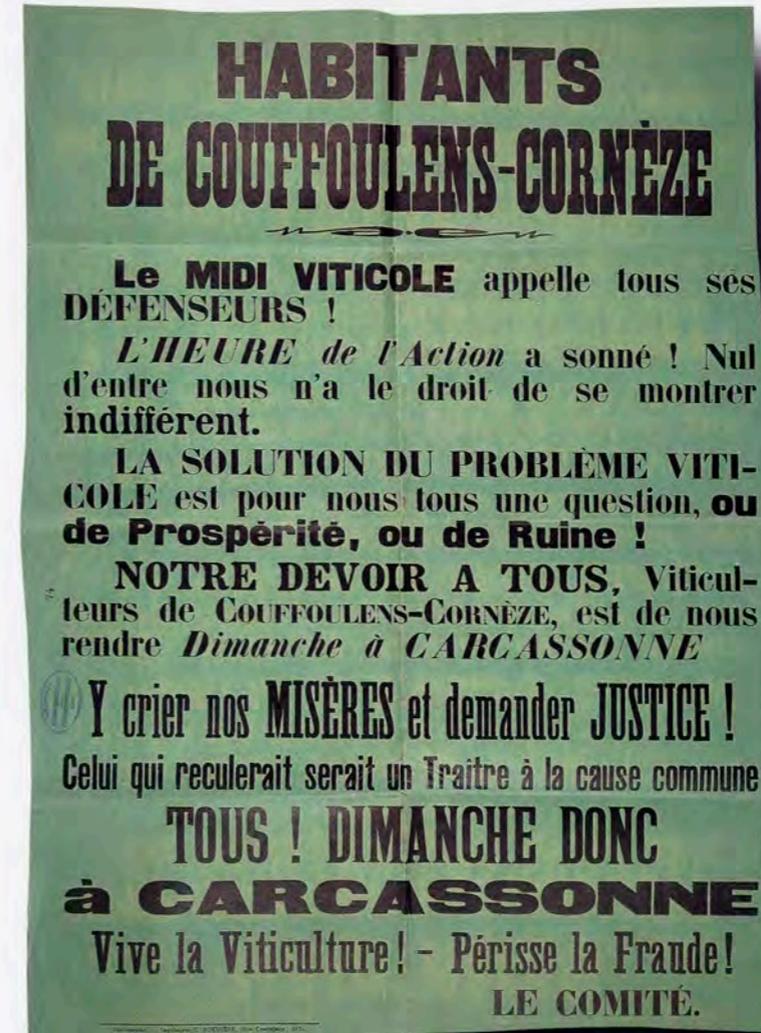
Après la terrible crise du phylloxéra dans les années 1870, la viticulture méridionale a connu une période d'expansion. Très vite, cependant, la surproduction a provoqué une brutale chute des cours du vin : en 1893 l'hectolitre est à 40 francs ; en 1900, il vaut à peine 16 francs. La crise est grave. La presse et les élus locaux dénoncent la concurrence des vins algériens, la fraude par la suralcoolisation des vins et l'utilisation des raisins secs. En 1907, le mécontentement atteint son paroxysme. Propriétaires et ouvriers agricoles s'unissent dans un puissant mouvement de protestation. Parmi les organisateurs du mouvement viticole, une figure se détache : Marcellin Albert, originaire d'Argeliers. Dès le mois de mars, avec ses amis du Comité de défense viticole, il organise efficacement la mobilisation des villages

du Narbonnais où la révolte prend corps. Il met au point avec un sens théâtral consommé la tactique des meetings dominicaux et devient très vite le symbole du peuple vigneron soulevé. En faisant paraître, à partir du 21 avril, l'hebdomadaire *Le Tocsin*, Marcellin Albert permet au mouvement de se faire entendre plus largement. Le Comité viticole d'Argeliers réussit à mobiliser les foules et les 12 meetings organisés au printemps 1907 dans les villes du Languedoc et du Roussillon rencontrent un grand succès. En dépit de la violence de certains slogans inscrits sur les pancartes des délégations villageoises, il s'agit de manifestations pacifiques, où l'on se rend en famille, dans son costume du dimanche. Le 26 mai à Carcassonne, la municipalité a fait dresser à l'entrée de l'avenue de la gare un arc de triomphe sur lequel on peut lire "Salut à nos frères de misère". Les habitants et les commerçants montrent leur solidarité au mouvement et des décors peints, des banderoles surgissent un peu partout dans la ville. La pancarte, dont nous ne présentons ici qu'un élément sur les trois existant, est représentative de l'art populaire

qu'on a pu voir apparaître alors. Faite dans l'urgence, cette œuvre est une simple gouache. L'emploi d'un papier ordinaire collé sur un simple carton et d'une peinture quelconque montre que ces illustrations n'étaient pas destinées à être conservées mais à tenir uniquement le temps d'un meeting. L'auteur resté anonyme n'est pas sans posséder un certain talent de caricaturiste et l'on reconnaît au premier plan la figure emblématique d'Ernest Ferroul qui fut un des grands leaders du mouvement viticole. Ernest Ferroul voit le jour à Mas-Cabardès le 13 décembre 1853, au sein d'une famille de marchands drapiers victime des crises industrielles de la deuxième moitié du XIXème siècle. Au petit séminaire de Carcassonne, il se fait remarquer en brandissant un drapeau rouge, façon pour lui de traduire sa solidarité avec les acteurs de la Commune de 1871.

Bibl. : Pech (Rémy). Notice sur Marcellin Albert dans *Les Audois, Dictionnaire biographique*, sous la direction de Rémy Cazals et Daniel Fabre. Carcassonne, "Les Audois", 1990, p. 28.  
Sagnes (Jean), Pech (Monique et Rémy). *1907 en Languedoc et en Roussillon*. Montpellier, Espace Sud éd., 1997, 283 p.

## 21 / PANCARTE PEINTE POUR UN DES MEETINGS ORGANISÉS PAR LE COMITÉ DE DÉFENSE VITICOLE AU PRINTEMPS 1907.



Après avoir suivi les cours de la faculté de médecine de Montpellier, il ouvre un cabinet à Narbonne, ville dans laquelle il fonde, en avril 1881, la loge La Libre Pensée. Lors d'une élection partielle en 1888, il est élu député socialiste, ce qui le fait siéger à l'extrême gauche de l'hémicycle. C'est en 1891 qu'il conquiert la mairie de Narbonne. La révolte viticole de 1907 lui permet de retrouver sa verve d'opposant face à ses anciens alliés radicaux. Après avoir vaincu ses réticences à l'égard du Comité de défense viticole et de Marcellin Albert, il accueille à Narbonne plus de quatre vingt mille manifestants. Ses accents de tribun lui permettent de prendre la direction effective du mouvement. Le "médecin des pauvres", "l'Apôtre", comme certains l'appelaient, est reconnaissable à sa longue barbe.

1907.  
I affiche papier, original.  
Français.  
47 x 63 cm.  
Arch. dép. Aude, 5 M 68.

Non reproduite :  
1907. Gouache sur papier marouflé, support carton.  
Œuvre restaurée, 2002.  
Français. 100 x 150 cm.  
Arch. dép. Aude, 1 Fi.

22 / AFFICHE DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ENJOIGNANT  
LES AGRICULTEURS À CONTRIBUER À L'EFFORT DE GUERRE EN  
SEMANT DES POMMES DE TERRE.

A la suite de la mobilisation de pratiquement trois quarts de la main-d'œuvre active masculine et de la réquisition du tiers des chevaux, l'agriculture se trouve dès le début de la guerre dans une situation difficile. Les substances chimiques ordinairement utilisées pour servir d'engrais sont employées à la fabrication des explosifs et, de ce fait, les rendements diminuent considérablement. Il faut cependant pourvoir à l'approvisionnement de la population civile et de l'armée. Des mesures sont prises par les ministères de l'Agriculture et du Ravitaillement pour éviter la pénurie et couper court aux spéculations. Des prêts sont accordés pour acheter du matériel agricole, des directives sont données aux agriculteurs pour pallier la carence en céréales et promouvoir la culture de la pomme de terre. Le gouvernement fournit aux cultivateurs à prix réduit des semences de pommes de terre car, est-il affirmé en décembre 1917, "assurer au pays, dans la période de crise de céréales qu'il traverse, une récolte abondante de

pommes de terre, précieux aliment, est un devoir strict" (Arch. dép. Aude, 10 R 26). L'effort est poursuivi en 1918, malheureusement sans grand succès comme en témoigne une dépêche télégraphique adressée par le préfet au ministre de l'Intérieur et du Ravitaillement général : "En raison pénurie extrême farine... il est indispensable... de recourir à consommation pommes de terre. Point. Mais producteurs se refusant absolument à les céder à moins de 40 à 45 francs, il est devenu impossible de s'en procurer...". L'affiche commandée par le ministère de l'Agriculture est destinée à encourager la production. Au premier plan, le poilu de dos, sans armes et musette à l'épaule, ouvre les bras en signe de dénuement devant deux paysans représentatifs de la main-d'œuvre qui reste dans les campagnes après l'envoi au front des jeunes classes. L'homme âgé, appuyé sur sa bêche, est accompagné d'une jeune femme tenant un panier de pommes de terres.

Au dénuement du soldat répond la désolation du paysage. Aucune culture n'est visible, aucun champ n'est travaillé, seul à l'horizon émerge un village. Le panier rempli, que va sans doute offrir la jeune fille, symbolise à la fois son unique richesse et le sacrifice que "l'arrière" est prêt à faire pour les soldats et pour la France.

S. d., [1914-1918].  
1 affiche papier, original.  
Français.  
106 x 76 cm.  
Arch. dép. Aude, 10 R 26.

# Semez des Pommes de terre



## 23 / 24 / AFFICHETTES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE INCITANT LA POPULATION À SOUSCRIRE AUX EMPRUNTS NATIONAUX.

Dès le début de la guerre, pour faire face aux dépenses militaires, le gouvernement s'appuie sur l'emprunt à court terme sous forme de bons fournissant aux capitaux momentanément inemployés un placement avantageux. Ainsi, le décret du 2 septembre 1914 crée les Bons de la Défense à 5 %. Afin de rendre la souscription accessible à la petite épargne, sont mis en place en février 1915 des Bons de 5 et 20 francs. Toutefois, afin d'obtenir des ressources plus étendues, l'Etat, au mois de novembre de la même année, se tourne vers les emprunts à plus longue échéance, constituant de véritables placements pour les capitaux fixes. Un second emprunt est lancé en octobre 1916, suivi par un troisième en novembre 1917 et un quatrième en octobre 1918. Pendant la première guerre mondiale, l'affiche est essentiellement un moyen de propagande que le gouvernement utilise pour amener la population à s'engager plus avant dans l'effort de guerre. L'école sert de relais pour promouvoir la participation financière des familles aux dépenses de la Nation

et l'on espère, par l'intermédiaire des enfants, atteindre l'ensemble des foyers français et maintenir la confiance dans cette période de crise. Pour ce faire, ces deux affichettes utilisent à la fois le fond et la forme des illustrés de l'époque. "L'histoire d'une heureuse souscription", narration en images dans laquelle le texte, assez dense, est surmonté d'une vignette illustrative, raconte comment un jeune garçon, fort de ce que lui a appris son instituteur "qui dit la vérité, lui, ..." va convaincre ses parents de souscrire à la nouvelle rente française. Cette bande dessinée n'est pas datée mais on peut la situer avant 1916 car les Allemands sur une des vignettes portent encore le casque à pointe que l'armée allemande abandonne juste avant la bataille de Verdun en février 1916. L'illustrateur W. Janko de son vrai nom Jankowski réalisa entre autres des dessins pour *L'illustration* entre 1891 et 1931 et collabora avec Baudry de Saunier plus tard rédacteur en chef de la revue *Omnia*. La scène illustrant l'appel pour le deuxième emprunt de la défense nationale est signée Hansi.

Ce dessinateur, de son vrai nom Jean-Jacques Waltz, est le symbole de la résistance alsacienne à l'occupation allemande. Né à Colmar en 1873, il donne libre cours à son ironie au travers de dessins et d'écrits pamphlétaires. En 1912 et 1913, il publie "*L'histoire d'Alsace racontée aux petits enfants*" et "*Mon village*", ce qui lui vaut d'être poursuivi et condamné par les autorités allemandes. Réfugié en France, il s'engage dans l'armée dès la déclaration de guerre et sert comme interprète. Au-delà du simple appel à la souscription, Hansi dessine une Alsace libérée de l'occupation allemande et redevenue française. Le poilu au repos, assis au premier plan rêve de son village d'Alsace après la victoire. Les drapeaux ornent les toits, les soldats démobilisés, parfois blessés, renouent avec une vie tranquille. On repeint la devise Liberté, Égalité, Fraternité sur les édifices publics. Même les cigognes sont redevenues françaises.



S. d. [1914-1918].  
2 affiches papier, original.  
Français.  
38 x 28 cm.  
Arch. dép. Aude, 10 R 68.

## 25 / MONOGRAPHIE COMMUNALE DE LA GUERRE DE 1914, COMMUNE DE VILLARZEL-DU-RAZÈS.

Si les documents d'origine administrative ou militaire, les rapports, les directives politiques ou économiques sont indispensables pour écrire l'histoire de la Première Guerre mondiale, il est toutefois nécessaire d'avoir accès aux témoignages directs des acteurs. Ces sources peuvent être contemporaines des événements qu'elles relatent ou bien avoir été mises en forme plusieurs mois ou plusieurs années après. Beaucoup de ces textes ont un caractère spontané, cependant quelques uns ont été commandités par les autorités publiques. Ainsi, dès le début du conflit, le gouvernement se soucie de recueillir des informations sur les conditions de vie et l'état d'esprit de la population. Par une circulaire du 18 septembre 1914, le ministre de l'Instruction publique, Albert Sarraut, généralise à la France entière une idée du recteur de l'académie de Grenoble, l'historien Charles Petit-Dutaillis, et recommande aux instituteurs et aux institutrices "de tenir note de tous les événements auxquels ils assistent". Cependant, il convient de préciser que cette instruction ministérielle n'est pas partout suivie d'effet.

De plus, cette source documentaire n'a pas toujours été conservée. Ainsi pour le département de l'Aude, treize cahiers seulement sont parvenus jusqu'à nous. Parmi ces derniers, le cahier de la commune de Villarzel-du-Razès où six des enfants de ce village sont tombés au combat. La page présentée ici concerne Elie Gastou, né à Villarzel le 9 novembre 1891. Ce jeune soldat est "tombé au champ d'honneur le 23 novembre 1914 aux tranchées de Zillebecke (Belgique)". Pour lui, comme pour ses camarades, l'institutrice a établi une fiche type, complétée, quand elle en avait la possibilité, par une photographie et la copie de l'avis de décès.

D'autres témoignages viennent parfois adoucir la sécheresse administrative de l'annonce officielle ainsi pour le soldat Gastou, l'institutrice, madame Rancoule, recopie une lettre rédigée par le sergent Mignonnac : "Nous l'estimions tous car il était pour tous, dans la section, le boute-en-train, celui qui donnait du courage au moment difficile...". Ce type de lettre rédigé souvent par le supérieur ou l'ami du défunt, en donnant toute sa dimension humaine au soldat

disparu, tentait de soulager la douleur des parents. Cette correspondance chargée d'émotion donne parfois de précieux renseignements sur le lieu de la mort et de l'inhumation. "Elie Gastou a été enterré par ses camarades à l'entrée du bois qui se trouve au sud-est de Zillebeck à côté d'une maison isolée". Ces chroniques villageoises prennent alors une résonance particulière, fournissant des précisions que l'on ne trouve pas ailleurs, y compris dans les registres matricules.

1914-1916.

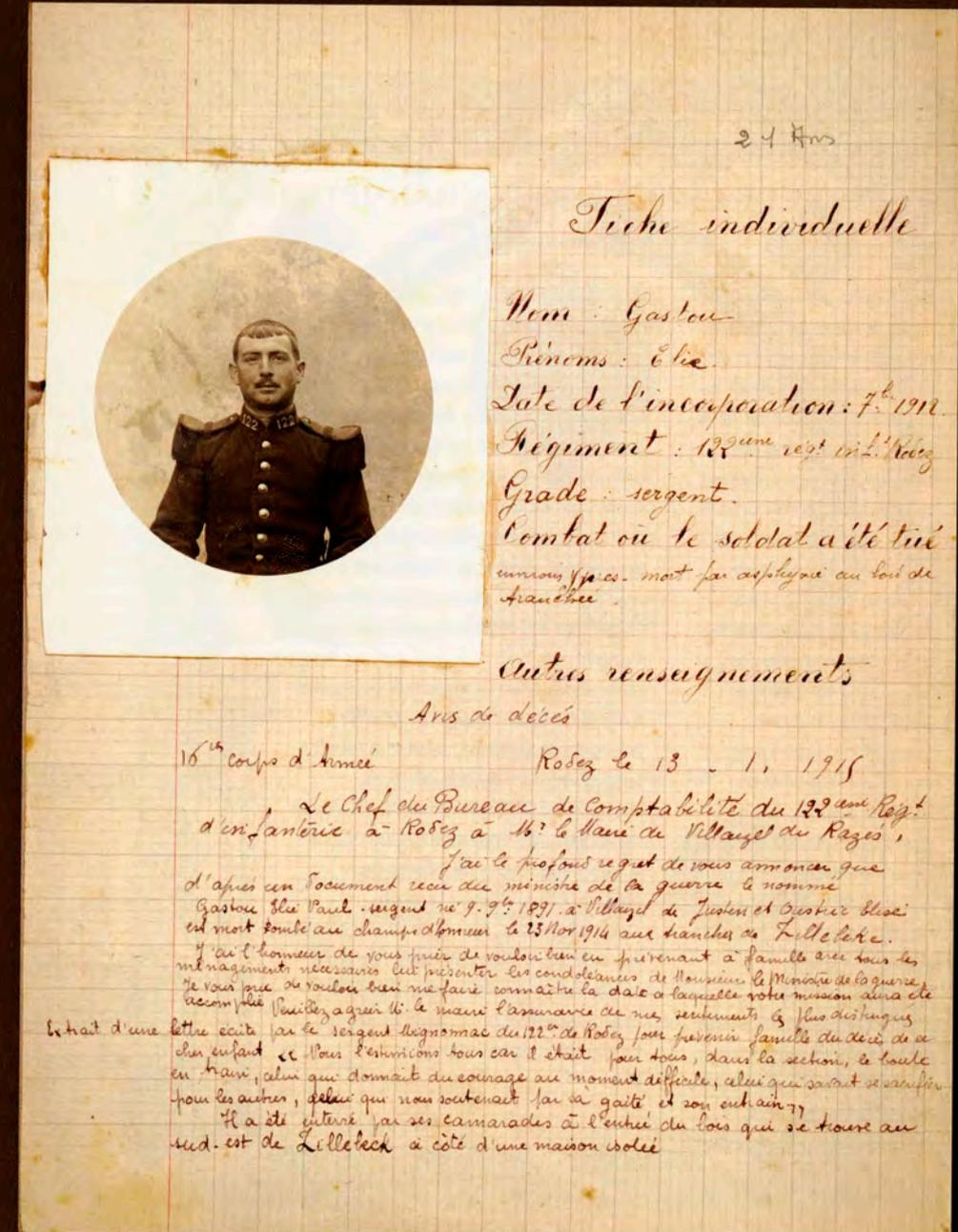
1 cahier d'écolier, original.

Français.

22,5 x 17 cm.

Archives départementales de l'Aude,

4 E 41711 S 1.



## 26 / DIPLOME PAR LEQUEL MOHAMMED EL HABIB, BEY DE TUNIS, CONFÈRE À ALBERT SARRAUT, MINISTRE DES COLONIES, LA DÉCORATION DE L'ORDRE DE NICHAN-IFTIKHAR.

La conquête de l'Algérie par la France en 1830 amène cette dernière à s'intéresser à la Tunisie voisine. Son intervention est facilitée par les difficultés que connaît au début du XIXe siècle la Régence de Tunis. Pour rétablir la situation, les beys font appel à des conseillers étrangers, surtout français, qui réorganisent l'armée (1837), créent des réseaux télégraphiques (1857) et ferroviaires. Certains réformateurs, secondés notamment par les consuls de France, s'efforcent de moderniser les institutions. Cette politique onéreuse entraîne une grave crise financière et la Tunisie ne peut échapper à une intervention européenne. Jules Ferry, prenant prétexte d'une incursion de Kroumirs en territoire algérien (mars 1881), décide une expédition punitive qui contraint le bey à remettre la souveraineté externe de la Tunisie à un ministre résident français, responsable de la diplomatie et de l'armée. Le traité du Bardo (12 mai 1881), complété par la Convention de la Marsa (1883), institue le protectorat français en Tunisie. Désormais, à côté du souverain traditionnel, le bey, prend place un résident général nommé par le président

de la République et relevant du ministère des Affaires étrangères. Le bey reçoit une liste civile, indemnité annuelle servie par le gouvernement français. Lorsqu'il obtient cette décoration au mois d'août 1923, Albert Sarraut est ministre des Colonies depuis janvier 1920. Ce fervent radical, député de l'Aude en 1902, connaît une belle carrière politique : gouverneur général de l'Indochine à deux reprises, il devient plusieurs fois ministre et dans les années trente président du Conseil. Le diplôme, dont la traduction de l'arabe a été établie par l'interprète attaché à la Résidence générale, confère à Albert Sarraut, au nom du bey de Tunis, Mohammed El Habib, seizième souverain de la dynastie hussaynite (1922-1929), la plus haute classe de l'Ordre du Nichan-Iftikhar (Grand cordon). Cette décoration, créée par le bey Ahmad au cours de la première moitié du XIXe siècle, devait subsister jusqu'en 1956, date à laquelle elle fut remplacée par l'Ordre de l'Indépendance.



**1923.**  
1 pièce papier, original.  
Arabe.  
40,5 cm x 33 cm.  
Archives départementales de l'Aude,  
12 J 437.



27 / LIVRE D'OR DE LA CITÉ DE CARCASSONNE, OFFERT PAR L'ASSOCIATION DES AMIS DE LA VILLE ET DE LA CITÉ DE CARCASSONNE, À L'OCCASION DES FÊTES DU BIMILLÉNAIRE DE LA CITÉ.

En 1924, à l'initiative d'un de ses membres, l'érudit Henri Sivade, la Société des Arts et des Sciences de Carcassonne décide de célébrer le bimillénaire de la Cité. Bien qu'aucun document ne puisse permettre de fixer avec certitude la date de la fondation de Carcassonne, tout le monde s'accorde alors pour faire remonter les origines de la ville à l'oppidum gaulois, aux alentours de 70 avant Jésus-Christ. Afin de préparer les festivités, il est fondé au sein de la Société la "Commission d'Etudes historiques pour la Commémoration du Bi-Millénaire de la Cité". Les fêtes se déroulent du 15 au 29 juillet 1928. Le président de la République, Gaston Doumergue, honore ces célébrations de sa présence le 22 juillet. C'est à cette occasion qu'est confié à Henri Sivade le soin d'enluminer le livre d'or de la Cité, commandé par l'Association des Amis de la Ville et de la Cité de Carcassonne pour commémorer l'événement. Né à Limoux en 1865, issu d'un milieu modeste, Henri Sivade s'intéresse très

tôt à la recherche historique et met ses talents de dessinateur au service de sa principale passion, l'héraldique. Il publie d'ailleurs de nombreux armoriaux qui le font connaître en Languedoc. Le livre d'or s'ouvre sur l'une des principales manifestations de ces festivités : la fête de l'âme occitane célébrée le 15 juillet. Chants et danses populaires, costumes traditionnels sont à l'honneur dans la Cité. Après un prêche en occitan de l'abbé Joseph Salvat à la cathédrale Saint-Nazaire, les participants au nombre de 200 se rendent au monument d'Achille Mir pour y déposer une gerbe de fleurs. La journée s'achève par une "cour d'amour" où tous les poètes invités rivalisent de talent. On retrouve les noms des plus célèbres de ces félibres sur les premières pages du livre d'or : Prosper Estieu, Joseph Salvat, Joseph Anglade. Ont signé également à leurs côtés des hommes connus pour leur attachement à la Cité et à son histoire : Joseph Poux, archiviste du département, Pierre Embry, organisateur du futur musée de la Cité.



1928.  
I registre papier doré sur tranches, original. Français. 24 x 20 cm. Archives départementales de l'Aude, 4T 182.

Bibl. : Cazals (Rémy) et Fabre (Daniel) dir. *Les Audois. Dictionnaire biographique*. Carcassonne, "les Audois" 1990, 349 p.



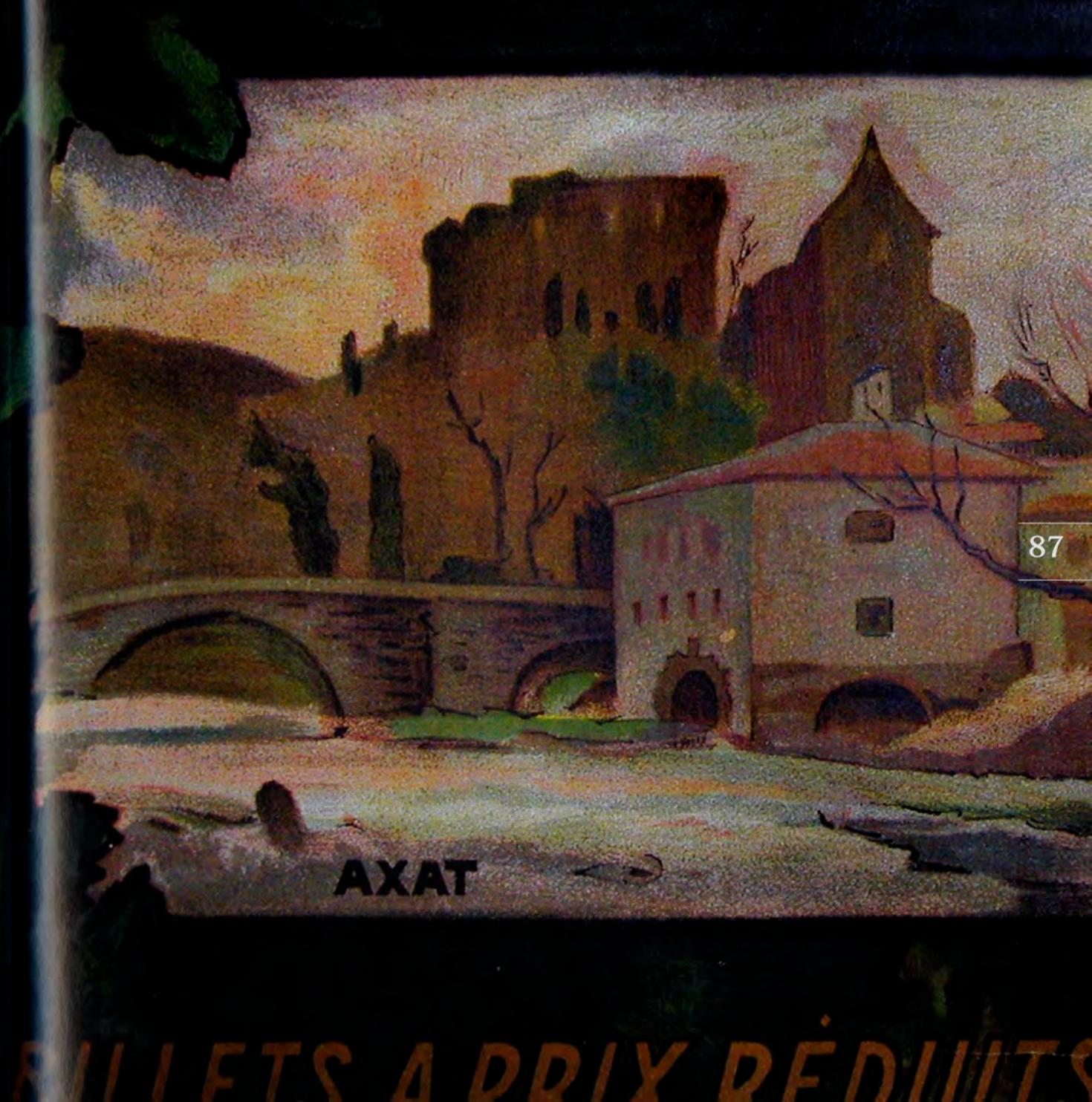
28 / AFFICHE DES CHEMINS DE FER DU MIDI REPRÉSENTANT  
LES GORGES DE L'AUDE ET DE L'AGLY  
(SAINT-ANTOINE-DE-GALAMUS, CHÂTEAU DE PUYLAURENS, AXAT).

"Le tourisme ne pouvait fleurir sur le terrain de notre civilisation compliquée qu'au XIXe siècle, parce qu'il était nécessaire de supprimer d'abord le problème de la distance. En majeure partie les chemins de fer, un peu la bicyclette et, d'une façon déjà appréciable, l'automobile, tels sont les facteurs qui ont contribué à résoudre celui-ci". Ainsi s'exprime en 1902 Gaston Jourdan dans la conférence qu'il donne sur "L'influence d'un syndicat d'initiative pour l'augmentation du tourisme dans l'Aude" (A.D. Aude, Q° 839).

Effectivement, le chemin de fer fut un facteur déterminant de développement du tourisme au début du XXe siècle. L'implication des compagnies de chemin de fer dans ce domaine se traduit notamment dans la publication de guides (A.D. Aude, Q° 1821) et d'affiches telles que celle présentée ici. Carcassonne est assurément dans l'Aude le premier lieu visité, doté d'équipements hôteliers conséquents. Mais très vite, de nouveaux sites sont proposés aux touristes, en particulier

les gorges de l'Aude à Saint-Georges et celles de l'Agly à Saint-Antoine-de-Galamus. Bien que ce dernier site naturel soit localisé dans les Pyrénées-Orientales, il est pratiquement toujours associé à l'Aude : on en trouve la description dans les guides vantant les charmes de ce département situé "entre Pyrénées et Cévennes", comme se plaisent à le dire les slogans publicitaires de l'époque. Le concepteur de l'affiche a donné dans sa composition la première place à ces impressionnantes gorges de Galamus. En situant l'observateur au pied des falaises, en faisant planer au premier plan un oiseau de proie, il insiste sur le caractère encaissé et sauvage de l'endroit s'efforçant d'exciter la curiosité des voyageurs aventureux. La vignette circulaire représentant les ruines romantiques et tourmentées du château de Puylaurens relève du même souci. En contrepoint, la représentation d'Axat dans le coin gauche est là pour faire savoir au touriste que ce paisible village est le point de départ idéal pour leurs excursions.

Début XXe siècle.  
l affiche papier, couleur (détail).  
105 x 76 cm.  
Archives départementales  
de l'Aude, I Fi 1685.



29 / LETTRE ADRESSÉE PAR JEAN BRINGER, DIT "MYRIEL",  
À FÉLICIEN BERTRAND, ALIAS "SANGLIER".

Sous le pseudonyme "Myriel", se cache le résistant Jean Bringer de son vrai nom Jean Bérenger. Né à Vincennes le 18 août 1916, Jean Bringer est officier dans l'armée des Alpes en 1939-1940, puis dans l'armée de l'armistice. Ingénieur des Eaux et Forêts à Carcassonne, il entre dans la Résistance et devient chef départemental de l'Armée secrète puis des Forces Françaises de l'Intérieur (F.F.I.). Il déploie dans ses fonctions clandestines une activité intense ainsi qu'un sens profond de l'organisation. Il poursuit le travail de structuration des Corps francs de libération (C.F.L.), commencé par Georges Morguleff. C'est dans ce contexte qu'on doit replacer la lettre écrite au crayon par Jean Bringer à l'intention de Félicien Bertrand, alias "Sanglier", responsable du secteur Hautes-Corbières. Myriel autorise l'action projetée sur la R.N. 611, route qui dessert Lézignan, Durban et Tuchan. Il fait allusion dans sa lettre à "Jules, votre ami de Montjoi". Il s'agit en fait de l'instituteur du village Jean Crémade, auquel on a confié apparemment la tâche d'accueillir et d'envoyer dans les maquis les nouveaux

recrutés. Il faut dire qu'à partir du 16 février 1943, avec l'institution du Service du Travail Obligatoire, nombreux sont les jeunes gens qui cherchent à échapper au départ en Allemagne et rejoignent les maquis. Il est à noter que cette lettre est un document exceptionnel, miraculeusement préservé. Rédigée dans la clandestinité, elle aurait dû, après lecture, être détruite. A la fin de la guerre, elle a été remise au Comité départemental de Libération pour qu'on garde témoignage de l'action héroïque de ces combattants de l'ombre. La Gestapo arrête Jean Bringer le 19 juillet 1944. Incarcéré à la prison départementale de Carcassonne, il est transféré le 19 août avec plusieurs autres détenus dont Aimé Ramond, au domaine de Baudrigues (commune de Roullens). Avant d'évacuer Carcassonne ce même jour, les Allemands font sauter les dépôts de torpilles qu'ils ont entreposés dans le parc. La population découvre avec horreur les restes déchiquetés d'une dizaine de corps. Jean Bringer et Aimé Ramond sont parmi eux.

1943, 20 juillet.  
1 pièce papier, original.  
Français.  
21 x 16 cm.  
Archives départementales  
de l'Aude, 89 W 185.

Bibl. : Allaux (Julien). *La 2ème guerre mondiale dans l'Aude*. Epinal, éd. du Sapin d'or, 1986, 254 p.  
Lair (Roger), Rivals (Claude), Rouu (André). *Aimé Ramond. De Montgeard à Carcassonne, itinéraire d'un policier résistant*. Rouffiac-d'Aude, 1995, 137 p.  
Maury (Lucien). *La Résistance audoise*. Quillan, 1980, 2 vol.

Myriel à Sanglier 20.7.44

Discorde pour votre action  
sur la N. 611. Elle me semble  
toutefois subordonnée à vos  
moyens et armes -  
Si vous voyez une recruescence  
de trafic à signaler le directem au  
à Jules votre ami de Montjoi  
qui alertera un maquis CFL  
qui se trouve dans cette région  
Si vous jugez que cette action doit  
se faire immédiatement dit. le  
moi -  
Pour votre honneur qui desir  
rejoindre CFL vous pouvez  
l'envoyer à Jules - Si vous  
avez des offs et sous offs qui  
desirent en faire autant fait  
de même - Si possible me  
prevenir 3 jours avant -  
Voté indicatif de section  
est G -

89

### 30/ FAUX CACHETS (ADMINISTRATIONS ALLEMANDE ET FRANÇAISE) ET SPÉCIMENS DE FAUX PAPIERS ENVOYÉS PAR LA FABRIQUE DE FAUX PAPIERS DE LYON.

En mars 1943, sous l'impulsion de Jean Moulin, envoyé dans la zone sud par le général de Gaulle pour opérer la coordination, se créent les Mouvements unis de la Résistance (M.U.R.) qui regroupent les trois mouvements "Combat", "Libération" et "Franc-Tireur". Mieux organisée, plus efficace, la Résistance est en mesure de développer des ateliers clandestins qui, grâce à la constitution de réseaux structurés, sont capables de répondre aux demandes locales. La fabrique de faux papiers de Lyon peut ainsi proposer aux maquis de l'Aude des faux cachets et des spécimens de faux papiers. Une telle activité implique des complicités dans les administrations publiques. Très tôt des informateurs et des protecteurs discrets, en poste dans les préfectures et autres services administratifs, ont intégré les réseaux, constituant ainsi le "Noyautage des administrations publiques" (N.A.P.).



Grâce à ces hommes, des cachets officiels, des modèles d'imprimés ont pu parvenir aux résistants qui se sont chargés de les copier et de les diffuser. Ainsi, des fiches de rapatriement sanitaire de prisonniers de guerre ont pu servir à camoufler le retour d'évadés dans leur pays. Les fausses cartes du Service de travail obligatoire ont permis à certains d'échapper à cette contrainte. Quant aux cartes d'identité, aux permis de conduire et aux cartes grises, ils ont facilité les mouvements des combattants dans la clandestinité.



[1943-1944].  
2 cachets en caoutchouc,  
6 pièces papier.  
29 x 20 cm, 13 x 21 cm,  
13 x 10 cm, 18 x 13 cm.  
Archives départementales  
de l'Aude, 89 W 185.



### 31/ MOINES CISTERCIENS SUR L'ESCALIER DU DORTOIR DE L'ABBAYE DE FONTFROIDE.

En février 1790, l'Assemblée constituante décrète l'interdiction des vœux monastiques et la suppression des ordres religieux, à l'exception des établissements d'enseignement et d'assistance. Le 14 février 1791, Dom Campredon, le dernier religieux du monastère Sainte-Marie de Fontfroide quitte les lieux. Bien national, l'abbaye est mise en vente ; toutefois le prix d'acquisition s'avérant bien inférieur à l'estimation, la vente est cassée. Les bâtiments ainsi que les terres voisines se trouvent alors réunis au domaine de l'Etat, et leurs revenus affectés aux hospices de Narbonne. Cela a certainement permis à Fontfroide d'éviter le sort de tant d'autres lieux monastiques qui furent pillés ou utilisés comme carrières de pierres. Toutefois, les revenus retirés par les hospices sont jugés insuffisants et la propriété est vendue en 1833 à Monsieur de Saint-Aubin. Ce dernier entreprend la restauration des bâtiments. C'est après la visite d'Eugène Viollet-le-Duc, en 1843, qu'intervient le classement de l'abbatiale, du cloître et de la salle capitulaire. Mis en vente en août 1858, les bâtiments sont achetés par la communauté des

cisterciens de Sénarque. C'est le 6 septembre suivant qu'arrivent en gare de Narbonne douze religieux vêtus de la tunique blanche et du scapulaire noir ayant à leur tête le prier. Prière et travail manuel rythment alors la vie quotidienne de cette communauté qui s'installe dans un monastère bien démuni. En 1888, on compte dix-neuf religieux capitulant. Ces moines et surtout leur prier, dom Jean Léonard, obtiennent rapidement un exceptionnel rayonnement spirituel. Devenu abbé le 2 février 1889, le père Jean s'éteint le 12 novembre 1895 à l'âge de 80 ans. La loi sur les associations, votée le 9 juillet 1901, impose aux congrégations de déposer une demande d'autorisation avant le 1er octobre. Les cisterciens, se refusant à faire cette démarche, s'exilent en Espagne dès le 1er octobre. La photographie qui nous intéresse présente une partie de la communauté prête à descendre dans l'église en empruntant l'escalier des matines, faisant communiquer le dortoir et le sanctuaire. Revêtus de la coule blanche à larges manches et portant la tonsure, ces moines de chœur s'apprentent à chanter les matines.

**[Avant 1901].**

*1 plaque photographique, négatif  
noir et blanc.  
24 x 19 cm.*

*Archives départementales de l'Aude,  
17 Fi 1569.*



# ARCHIVES CONTEMPORAINES

Le principal enrichissement de nos archives provient des versements auxquels procèdent régulièrement les administrations et les juridictions, tous les organismes publics ou privés chargés d'une mission de service public. Constituées à l'origine essentiellement des fonds de la préfecture et des services extérieurs de l'Etat, les archives contemporaines se sont enrichies, à partir de 1982, des documents produits par les institutions mises en place lors du vote des lois de décentralisation. Après la seconde guerre mondiale, ces archives ont connu de profondes mutations. Avec l'apparition et le développement des moyens de reproduction tels que la photocopie, les dossiers se sont multipliés et leur masse a considérablement augmenté, contribuant à la saturation rapide des magasins. Avec l'expansion des nouvelles technologies, et notamment l'informatique, le papier n'est plus le seul support utilisé. Désormais, il faut compter avec les bandes magnétiques, les cédéroms, les DVD, ce qui n'est pas sans poser à l'archiviste des problèmes de conservation.

### 32/ CITÉ DE CARCASSONNE : VUE DE LA TOUR DU SACRAIRE SAINT SERNIN, DES TOURS DE LA PORTE NARBONNAISE ET DE LA TOUR DU TRÉSAU.

Au milieu du XIXe siècle, la vieille forteresse, qui est également un lieu de vie pour plus d'un millier d'habitants, connaît la mise en place d'un grand chantier dont témoignent archives, photographies et plaques de verre. La période 1853-1938 est qualifiée pour les historiens de "temps des restaurations".

Au cours des années précédentes, entre 1800 et 1850, la mise en tutelle des fortifications a été un enjeu d'importance mettant aux prises les ministères de la Guerre, des Finances et de l'Intérieur. Les changements successifs de statut juridique qui en ont découlé n'ont pas été sans conséquences sur la conservation de l'édifice. En 1850, la Cité est en ruines : les tours ont perdu leurs toitures, le crénelage a bien souvent disparu. Certaines parties des enceintes sont même livrées à la pioche des démolisseurs. On voit nettement quel était l'état de la Cité avant les travaux de restauration sur la photographie 32, reproduction par l'abbé Léopold Verguet d'un cliché pris

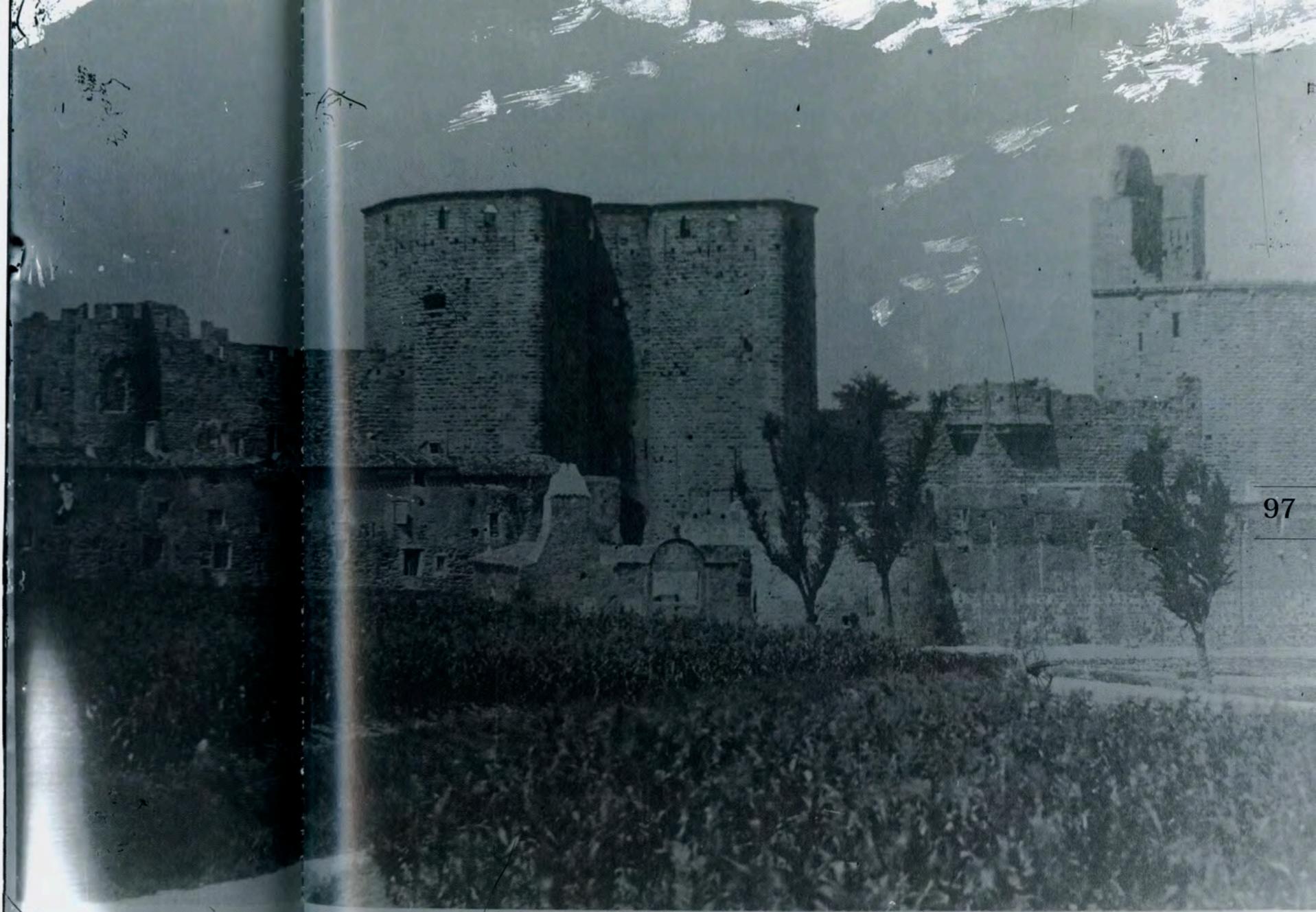
vers 1850 par Sébastien Vié. Les tours de la porte Narbonnaise ainsi que la tour du Trésau apparaissent bien différentes de ce qu'elles sont aujourd'hui : les toitures n'ont pas été refaites, des maisons se sont substituées partiellement à la première enceinte. En effet, bâties dans les lices, "... tout le long des murailles rampent et s'accrochent des baraques informes ou boiteuses..." (Taine, 1865). Ces logements souvent vétustes et insalubres abritent des tisserands et leurs familles.

**[Deuxième moitié XIXe siècle.]**

*1 plaque photographique,  
négatif noir et blanc.*

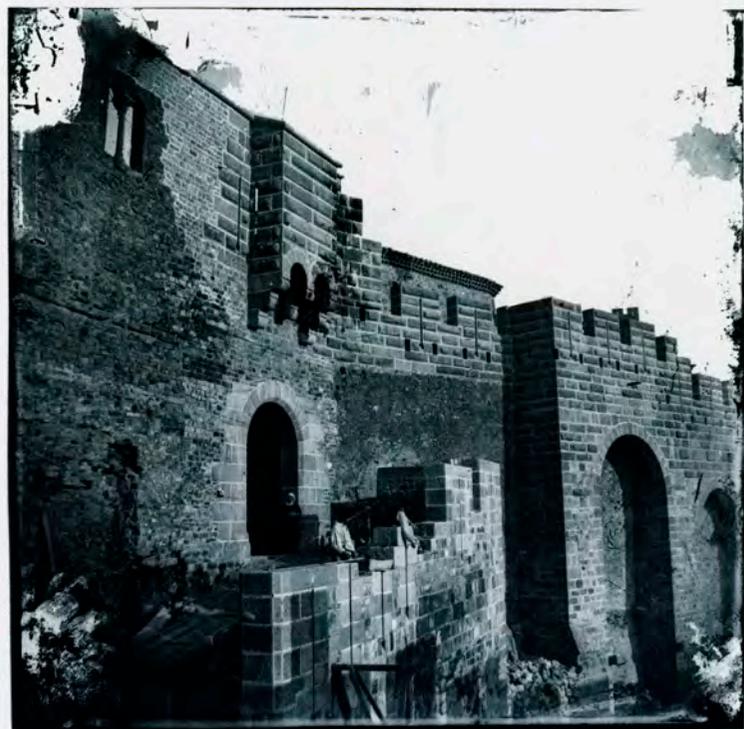
*27 x 33 cm.*

*Archives départementales  
de l'Aude, 5 Fi 1.*



### 33 / CITÉ DE CARCASSONNE : CONSTRUCTION DES CRÉNEAUX DEVANT LA PORTE D'AUDE.

Par décret du prince président Louis-Napoléon Bonaparte en date du 8 juillet 1850, la Cité est rayée de la liste des places de guerre, laissant ainsi sans protection le monument. Les élites intellectuelles locales s'en émeuvent et persuadent le gouvernement de revenir sur sa décision. Elles réussissent même à obtenir le lancement d'un projet de restauration. C'est à cette époque que se situent les premières campagnes photographiques faites sur l'édifice. En 1851, l'Etat fait réaliser la première mission héliographique. Dans le même temps, l'industriel Sébastien Vié met à profit l'invention mise au point par Niepce en 1847, la plaque photographique, et fixe ainsi pour la plus grande satisfaction de l'historien l'aspect de la forteresse avant l'intervention de Viollet-le-Duc. Cet architecte de renom met sur pied à la demande de Napoléon III un ambitieux projet de restauration. Il se montre soucieux de restituer dans les plus infimes détails l'aspect que pouvait avoir la Cité au Moyen Age et réussit ainsi à reconstituer les systèmes sophistiqués de défense des enceintes. Sur la photographie 33, prise en 1863, les travaux sont déjà



1863.  
1 plaque photographique,  
négatif noir et blanc.  
18 cm x 24 cm.  
Archives départementales  
de l'Aude, 5 Fi 40.

### 34 / CITÉ DE CARCASSONNE : M. D'AUSSEIL, GUIDE DE LA CITÉ, POSANT À CÔTÉ D'UN GROUPE DE PERSONNES DEVANT L'ENTRÉE DU CHÂTEAU COMTAL.

### 35 / CITÉ DE CARCASSONNE : VUE DES LICES HAUTES AVEC AU PREMIER PLAN LA TOUR DU SACRAIRE.



34 - [Fin XIXe siècle].  
1 plaque photographique,  
négatif noir et blanc.  
18 cm x 24 cm.  
Archives départementales  
de l'Aude, 5 Fi 57.

35 - Non reproduite :  
[Début XXe s., avant 1913].  
1 plaque stéréoscopique.  
9 cm x 18 cm.  
Archives départementales  
de l'Aude, 7 Fi 97.

bien avancés à la porte d'Aude où deux ouvriers mettent la dernière main aux courtines et au crénelage. Très vite, la Cité de Carcassonne devient un lieu touristique privilégié. La chanson que Gustave Nadaud lui consacre en 1863, "Il ne faut pas mourir sans avoir vu Carcassonne", assure la gloire du monument. Le concierge du château, M. Ausseil, fait office de guide. On le voit sur la photographie 34, posant devant l'entrée du château comtal, vraisemblablement à côté d'un groupe de visiteurs. On le reconnaît à son uniforme et aux décorations qu'il arbore, notamment la médaille de l'ordre de Léopold qu'il a reçue pour avoir été blessé et amputé au siège d'Anvers lors de la guerre d'indépendance de la Belgique. Au début du XXe siècle, le chantier de la Cité s'achève. Les tours ont retrouvé leurs toitures. Les lices sont dégagées de toutes les habitations parasites qui les défiguraient : la dernière maison est détruite en 1913. La Cité n'est plus l'objet exclusif des photographes professionnels ou officiels, elle s'offre maintenant aux amateurs désireux de s'approprier son image.

### 36 / TRANSHUMANCE DES OVINS À FITOU.

Depuis le Moyen Age, l'élevage ovin a représenté l'une des principales richesses des Corbières. Les nombreuses bergeries, aujourd'hui en ruines, témoignent de cette importance. De toutes les ressources que les troupeaux fournissaient à leurs propriétaires : lait, viande, peaux et toisons, la plus appréciée était la laine. Dès les premiers jours de juin, les troupeaux étaient rassemblés pour la transhumance qui les conduisait, par étapes, vers les estives, tandis que le retour s'effectuait au début de novembre. A Fitou, comme dans d'autres villages de la plaine, au retour des beaux jours, les bergers organisent le départ : il faut abandonner les garrigues bientôt brûlées par le soleil et gagner les verts pâturages des contreforts pyrénéens. Au premier plan, cheminant derrière le troupeau, apparaît le berger. Ce dernier, coiffé du béret, porte sa cape pliée sur l'épaule. Celle-ci la protégera de la pluie et du froid.

De telles scènes de transhumance, fréquentes il y a encore une quarantaine d'années, deviennent de plus en plus rares : les troupeaux sont bien moins importants que dans le passé et les transports se font le plus souvent en camions.

Les témoignages de cette époque révolue n'en sont que plus précieux. Jean Ribière, journaliste professionnel, au cours de ses nombreux reportages en Languedoc et en Roussillon, a ainsi fixé sur la pellicule la vie quotidienne des populations rurales. Le Conseil général de l'Aude, en faisant l'acquisition en 2001 et 2002 d'un certain nombre de clichés de ce fonds photographique particulièrement riche, a heureusement complété les collections déjà fort importantes des Archives départementales.

[Vers 1960].

*1 pellicule photographique, négatif  
noir et blanc.*

*Photographe : Jean Ribière.*

*6 cm x 6 cm.*

*Archives départementales  
de l'Aude, 18 Fi.*



## Remerciements

Cette exposition a été réalisée par la direction des Archives départementales de l'Aude.

Nous tenons à remercier pour leurs contributions

M. François ICHER, professeur chargé du Service éducatif des Archives départementales de l'Aude,

M. Pierre COURTADE, architecte D. P. L. G.

## Commissaires de l'exposition :

Jean BLANC, attaché de conservation du patrimoine,

Sylvie CAUCANAS, conservateur en chef du patrimoine,

Françoise FASSINA, assistant de conservation du patrimoine,

Geneviève RAUZY, assistant qualifié du patrimoine,

Claude-Marie ROBION, chargé d'études documentaires.

## Crédits photographiques :

Jean-Louis BERNAD (Archives départementales de l'Aude),

Philippe BENOIST, Images Bleu Sud (Montferrand) :

couverture et verso couverture, pages 22, 24, 25, 42, 43.

Photos tirées du fonds Verguet :

page 15 (5 Fi 165), de gauche à droite : Joseph Poux et François Alieu trient des documents vers 1905.

page 16 (5 Fi 161), de gauche à droite : Henri Mullot, bibliothécaire de la ville et Joseph Poux au dernier étage des magasins, dans le bâtiment de la préfecture, vers 1905.

## Saisie du catalogue :

Huguette GALINIER et Thérèse DEL VALS

(Archives départementales de l'Aude).

## Conception et montage de l'exposition :

Alain CARSENAC, Françoise FASSINA, Benoît LANÇON, Geneviève RAUZY

(Archives départementales de l'Aude).

Conception graphique : Sherpa Narbonne.

Impression : Mavit-Sival Carcassonne.

## TABLE DES MATIÈRES

Page 7	Préface
Page 8	Introduction
Page 11	De 1790 à 2003, itinéraires d'un service d'archives
Page 21	Un bâtiment pour le XXIème siècle
Page 27	Richesses des collections audoises
Page 102	Remerciements



Conception graphique :  
Sherpa/Narbonne  
Imprimerie Mavit-Sival / Carcassonne

N° : ISBN 2-86011-019-4  
Prix : 18 €